

**La participation sociale des personnes en situation de handicap :
En quoi les activités proposées en foyer de vie permettent une
participation sociale des usagers considérés inaptes au travail?**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du
Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation
DEFA

Conseiller de mémoire :
Philippe MENAUT

Présenté par :
Tristan LEBIGUE

Moulins 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

5

PREMIERE PARTIE	9
INTRODUCTION	10
CHAPITRE I – Un foyer de vie disposé à la participation sociale	11
1.1 Une implantation stratégique	11
1.2 Conditions d'admission et financement	11
1.3 La participation sociale au cœur du projet d'établissement	12
1.4 Une association de parents soucieuse de la participation des usagers	13
1.5 Conclusion	14
CHAPITRE 2 – Entreprendre la participation sociale : l'atelier vidéo	15
2.1 Partir des besoins complémentaires	15
2.2 Les ambitions de l'atelier vidéo	16
2.2.1 Un projet à bénéfice réciproque	16
2.2.2 Pour une mixité des publics	16
2.3 Finalités et Objectifs	16
2.4 Une activité adaptée	17
2.5 Les moyens nécessaires à la réalisation du projet	18
2.5.1 Les moyens matériels	18
2.5.2 Les moyens humains	18
2.6 Information et communication sur le projet	19
2.6.1 Communication interne	19
2.6.2 Communication externe	19
2.7 Évaluation	19
CHAPITRE III – Handicap mental et participation	20
3.1 Le handicap	20
3.1.1 Définir le handicap	20
3.1.2 Les caractéristiques des usagers	22
3.2 La participation sociale	23
3.2.1 L'arrivée de la participation sociale dans le champ du handicap	23
3.2.2 Législation et participation des personnes en situation de handicap	24
3.2.3 Définir la participation sociale	25
3.3 Définir ma problématique	27
DEUXIEME PARTIE	29
CHAPITRE I – Déterminer une méthodologie de recherche	30
1.1 Étudier le réseau social des usagers	30
1.2 Évaluer la satisfaction des usagers et des commanditaires	31
1.3 La valorisation des rôles sociaux	32
1.4 Situer la participation	33
CHAPITRE II - Multiplier les interactions des usagers avec les membres de la communauté : Élargir le réseau social des usagers	34
2.1 Partir des activités d'animation pour développer les réseaux sociaux	35
2.2 Adapter les activités existantes pour nouer de nouvelles relations	36
2.3 Des interactions à la rencontre	37
2.3.1 Les interactions sociales	37

2.3.2 Les rencontres	38
2.4 Participer en créant des relations dans le réseau	40
2.4.1 Cultiver le don	41
2.4.2 Créer une dette mutuelle positive pour former des liens	42
2.4.3 Envisager le temps comme une ressource	43
2.5 Élargir le réseau social du foyer de vie	44
2.6 Conclusion	45
CHAPITRE III - Valoriser les rôles sociaux des usagers	47
3.1 Explorer les capacités des usagers	48
3.2 Travailler en groupe pour développer des compétences collectives	49
3.3 Participer par la co-création	50
3.4 Investir dans le champ culturel	52
3.5 Conclusion	53
TROISIEME PARTIE	55
CHAPITRE I - Prendre part aux décisions qui me concernent	56
1.1 La participation pour palier aux problèmes d'organisation	56
1.2 Se co-éduquer à la participation	58
1.3 Adapter la participation	59
1.4 Se situer dans la participation	60
1.4.1 Manquer la participation	61
1.4.2 Tenter la participation	62
1.5 Conclusion	64
CHAPITRE II – Être animateur au regard de la participation sociale	65
2.1 Être animateur au foyer de vie l'Envol	65
2.2 Animer la participation sociale	67
CONCLUSION GENERALE	70
BIBLIOGRAPHIE	74
ANNEXES	78

« Les sentiments sont très partagés entre la tentation de prolonger la « minorité » de la personne handicapée mentale et son droit au libre arbitre. Quoi qu'il en soit, c'est bien à notre mouvement et à nos institutions d'être les premiers convaincus que la personne handicapée a les capacités de participer à l'élaboration de son propre projet de vie, à la vie de la famille et de la cité, et ceci quel que soit le niveau de sa déficience. Nous nous devons de promouvoir cette démarche et de nous assurer que les moyens et les outils sont mis en œuvre pour que ce soit une réalité. Après avoir déclaré que la personne handicapée est au centre de nos préoccupations, après avoir affirmé notre volonté de la voir reconnue comme citoyen à part entière, nous voulons l'associer pleinement aux réflexions et aux décisions qui la concernent ».

Extrait de l'allocution de Régis DEVOLDÈRE, Président de l'Unapei¹, Congrès de l'Unapei, juin 2000.

¹ Union nationale des parents d'enfants inadaptés

INTRODUCTION GENERALE

Dans son livre « Asiles », le sociologue américain Erving Goffman écrit : « c'est une caractéristique fondamentale des sociétés modernes que l'individu dorme, se distraie et travaille en des endroits différents, avec des partenaires différents, sous des autorités différentes, sans que cette diversité d'appartenance relève d'un plan d'ensemble. Les institutions totalitaires, au contraire brisent les frontières qui séparent ordinairement ces

trois champs d'activité ; c'est là même une de leurs caractéristiques essentielles »².

C'est précisément cette situation qui m'interpelle dans l'organisation du foyer de vie l'Envol où je suis employé en tant qu'animateur. Cet établissement accueille des personnes adultes en situation de handicap mental dont les trois quarts sont sous le régime de l'internat. Leur lieu de vie est également leur lieu d'activités où ils côtoient sensiblement toujours les mêmes personnes. Ils y passent la majeure partie de leur journée et pour certains la majeure partie de leur vie. Cette organisation n'est pas spécifique au foyer de vie l'Envol puisque j'ai travaillé dans d'autres institutions ayant le même fonctionnement. C'est le cas en institut médico-éducatif, en chantier d'insertion des personnes en fin de détention ou encore en maison de retraite.

Au foyer de vie, certains passent des week-ends dans leur famille alors que d'autres ne quittent presque jamais le foyer. Aussi, même si nous sommes loin des institutions totalitaires dont parlait E. Goffman, cela a des répercussions importantes dans la vie des usagers et influence leurs comportements. En effet, il y a tout d'abord les résidents qui verbalisent leurs sentiments, leurs souhaits et qui expriment leur envie d'avoir des activités en dehors de l'établissement. D'autres qui maîtrisent eux aussi le langage, déclarent plutôt être lassés de passer la plupart de leur temps au foyer. Ensuite, nous avons des usagers dont le langage n'est pas le mode de communication privilégié, qui verbalisent peu leurs souhaits mais qui manifestent un véritable engouement pour les sorties extérieures. Une résidente par exemple, qui montre peu de motivation pour les activités sportives lorsqu'elles se déroulent au foyer, est toujours volontaire pour y participer lorsqu'elles ont lieu en dehors de la structure. Enfin, il y a tous ceux qui, exprimant ou non leurs souhaits, manifestent des troubles du comportement se traduisant par un stress élevé et des situations de conflits récurrentes, alors que ces événements sont quasiment inexistantes lors des activités extérieures. Globalement, les résidents manifestent un grand intérêt pour les sorties extérieures et ce, quelle que soit la destination ou l'objet de la sortie.

Malgré ce constat partagé par la majorité des professionnels de l'institution, nous offrons globalement peu d'activités se déroulant à l'extérieure. Une question se pose en effet à l'équipe encadrante : Sortir! Mais pour aller où, pour faire quoi et avec qui? En réfléchissant autour de cette problématique, nous avons repéré que les usagers appréciaient particulièrement les sorties permettant des rencontres avec les personnes. Nous avons également remarqué que celles-ci ne se produisaient pas automatiquement mais qu'elles dépendaient de facteurs variés liés au contexte, à la position des individus

²E. Goffman, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*, Minuit, 1968, p.47.

les uns par rapport aux autres et de la raison même de leurs interactions. Ce raisonnement m' a permis de me rapprocher d'un concept de plus en plus présent dans le champ du handicap, celui de la participation sociale des personnes. Plus qu'une pensée philosophique, c'est un processus dont la finalité est de permettre aux individus de faire vivre la cité. Il représente une solution au problème d'isolement puisqu'il s'effectue en interactions avec les membres de la communauté où il les invite à jouer un rôle.

Justement, le projet d'établissement du foyer de vie l'Envol lui offre une place privilégiée en le désignant comme une de ses références éthiques et comme l'une de ses prestations à destination des usagers. Ce choix institutionnel reflète une longue évolution des représentations du handicap qui se traduit par des changements de paradigmes successifs et des avancées majeures concernant la législation en faveur de ces personnes. Pour autant, la notion de handicap reste difficile à cerner et je tenterai dans un premier temps d'en relever les limites. Cela me permettra d'aborder les caractéristiques des personnes accueillies au foyer dont l'incapacité à exercer un travail interroge particulièrement la notion de participation sociale. Il faut dire que ce dernier a souvent été considéré comme l'un des piliers en matière d'intégration. Or, la question sociale ne se limite pas aujourd'hui à l'incapacité de certaines personnes à subvenir à leurs besoins vitaux. Ce qui pose un problème social, ce n'est même plus seulement le désavantage engendré par le chômage ou l'exclusion, ou par une déficience liée au vieillissement, à la maladie, à un problème de santé ou à un accident, « mais le processus de discrimination qu'engendre la méconnaissance des besoins et des attentes des intéressés et que matérialisent l'inactivité sociale, l'inaccessibilité physique, la ségrégation psychologique, la ségrégation scolaire, professionnelle et sociale, la dépendance économique et civique »³. Ainsi, l'un des nouveaux défis de l'État social est de répondre à la question soulevée par les restrictions que rencontrent les personnes pour participer à la vie sociale et poursuivre librement leur projet de vie.

La loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées offre une première véritable avancée en ce sens mais elle se veut surtout incitative. Ces applications concrètes restent principalement de l'ordre de l'aménagement spatial et économique. Quand est-t-il de l'accompagnement des personnes vivant en institution vers une participation sociale? Aussi, partant de ma fonction d'animateur, j'ai reformulé cette question autour de laquelle j'ai axé ma

³S. EBERSOLD, dans la revue Handicap, Avril 2002.

recherche : En quoi les activités proposées au foyer de vie permettent une participation des usagers considérés inaptes au travail?

Comme le note Tremblay et Tellier, celle-ci demeure aujourd'hui « définie en terme trop généreux pour être opérationnelle et offre peu de moyens concrets à l'intervenant pour encourager cette pratique »⁴. Les définitions sont multiples et les divergences entre les auteurs montrent la pluralité du concept. Malgré tout, un large consensus permet d'envisager la participation sociale à partir des interactions de l'individu avec les membres de la communauté. Elles pourraient même en constituer le point de départ où, dans une structure comme le foyer de vie, leur absence conduit à des situations d'isolement et d'exclusion. J'ai consacré une partie de mes travaux à cartographier l'ensemble de ces liens sociaux à l'aide d'outils empruntés à la sociologie des réseaux. J'analyserai ces résultats pour mettre en évidence la diversité des modes d'interactions créés par nos activités et leur impact sur la nature des relations qui en découlent. En ayant fait le choix de nous placer dans une situation particulière, celle du don, je m'intéresserai aux bénéfices immédiats de ces actions et de leurs répercussions à plus long terme. Je pourrai ainsi évaluer la capacité de nos activités à élargir le réseau social des usagers.

Ceci étant, la participation sociale ne peut se limiter à une recherche quantitative de relations interpersonnelles puisque la qualité de ces dernières est tout aussi importante, dans une société où les personnes handicapées sont encore fortement stigmatisées. Ces dernières renvoient souvent des images qui ne correspondent pas à leurs capacités et les personnes qu'elles rencontrent adoptent des comportements inadaptés à leur égard. Les personnes handicapées ont alors tendance à se conformer aux attentes qui leur sont faites, qui bien souvent ne leur sont pas favorables. C'est pour ces raisons que je me suis intéressé aux rôles sociaux que les usagers étaient en mesure de jouer au travers des activités que nous proposons. En procédant à une analyse de nos pratiques, je présenterai les différents procédés qui permettent de les valoriser. J'expliquerai le choix d'investir dans les activités culturelles pour favoriser cette démarche en insistant sur la relation entre l'animateur et son groupe.

Cet exercice de conscientisation autour des rapports stratégiques que nous occupons à l'égard des usagers me permettra d'aborder la question de leur engagement dans leurs projets. A l'aide d'exemples d'initiatives menées au sein du foyer, j'examinerai la place qui leur est réservée au niveau des prises de décisions et son impact sur le déroulement

⁴G. Tremblay et C. Tellier, L'échelle « Évaluation du niveau de participation sociale ». Manuel de l'utilisateur, CRDI La Myriade, Service conseil à l'évaluation, aux communications et à la recherche, novembre 2006, 51 p.

des projets. Cette analyse me permettra de définir mon rôle en tant qu'animateur d'une manière générale et plus précisément dans la mise en œuvre de ce processus de participation sociale. Je répondrai alors à ma question initiale sur ce que peuvent apporter les activités en foyer de vie pour permettre cette initiative. Ce sera l'occasion de porter un regard sur l'évolution de l'animation dans le secteur médico-social au vue de cette nouvelle approche en terme de prise en charge des personnes en situation de handicap.

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

Pour situer précisément le cadre de ma recherche, je présenterai la structure qui m'emploie et quelques-unes de ces particularités en lien avec la question de la participation sociale. Je mettrai en évidence une certaine prédisposition du foyer de vie pour impulser ce processus au travers son choix stratégique d'implantation ou bien encore dans la place centrale que cette notion occupe dans son projet d'établissement. Projet influencé par l'association gestionnaire composée de parents et d'amis des personnes handicapées, l'association l'Envol, elle même attachée à cette valeur participative.

En partant de cette disposition de nos textes de référence, je détaillerai la mise en place de mon expérience d'animation autour d'un projet de participation sociale. Cette expérience s'est réalisée avec l'évolution de l'atelier vidéo vers une offre de services en matière de réalisations audiovisuelles destinée aux associations locales.

Je mettrai ensuite en tension les concepts de « handicap » et de « participation sociale » qui constituent des notions clés de mon travail de recherche. Je serai enfin en mesure de proposer une problématique précise à laquelle ma recherche s'évertue de répondre.

CHAPITRE I – Un foyer de vie disposé à la participation sociale

Le foyer de vie l'Envol a ouvert en Avril 2001 en centre ville de Moulins, agglomération d'environ 40 000 habitants. Il est l'aboutissement d'un projet porté par deux associations de parents et amis de personnes handicapées. Ces deux associations qui poursuivaient le même objectif ont alors fusionné en créant l'association l'Envol et en rachetant les locaux de l'actuel foyer de vie. Le foyer a ouvert pour répondre aux manques de débouchés de certains usagers sortant des institues médico-éducatives et permettre une alternative aux personnes travaillant en milieu protégé ne pouvant plus rester à leur poste notamment en raison de leur vieillissement.

1.1 Une implantation stratégique

Le choix du lieu d'implantation du foyer de vie s'est effectué premièrement pour des raisons pratiques puisqu'une des associations était déjà propriétaire d'une partie des locaux. Mais sa situation géographique en plein cœur de la ville de Moulins a également été un élément prépondérant, jugé fortement propice en matière d'intégration. On ne parle pas encore de participation sociale des usagers mais le choix d'être proche des autres habitants, des services, des commerces et des divers équipements marque une volonté d'impliquer les usagers dans la vie de la cité. Cela permet à certains d'utiliser les transports en commun soit pour se rendre au foyer soit pour effectuer divers trajets. Nombreux sont ceux aussi qui effectuent leurs déplacements à pied, seuls ou accompagnés, à l'intérieur de la ville. Cela permet également de se rendre sur des lieux d'activités sans dépendre des véhicules de transport et favoriser les pratiques en dehors du foyer. Enfin, les usagers sont connus des commerçants et des établissements de services du centre ville qui les accueillent très naturellement.

Nous sommes donc au cœur d'un ensemble d'activités économiques, culturelles et

sociales sur lesquelles nous pouvons agir et qui influencent également notre activité. Je considère que cette situation présente certains atouts pour conduire un processus de participation sociale dans la proximité qu'elle offre avec les autres habitants et les autres établissements en tout genre.

1.2 Conditions d'admission et financement

Le foyer de vie propose une résidence adaptée et un accompagnement social personnalisé à des adultes en situation de handicap, afin de leur permettre de gérer au mieux leur vie quotidienne. Il accueille des hommes et femmes de plus de 20 ans orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en situation de handicap associé ou non à : des troubles de la conduite, des troubles du comportement, des troubles légers moteurs.

Leur admission est prononcée par la direction après étude du dossier complet. La personne candidate doit : avoir 20 ans et posséder une notification CDAPH⁵ (anciennement COTOREP⁶) avec la mention « foyer occupationnel ». Cette mention désigne les adultes handicapés ayant conservé une certaine autonomie dans les actes ordinaires de la vie quotidienne mais dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle dans un atelier protégé ou un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) anciennement centre d'aide par le travail (CAT).

Le foyer de vie de Moulins relève de la compétence du département. Il n'y a pas de prise en charge de l'État pour les soins. Le foyer de vie est habilité à recevoir des personnes bénéficiant de l'aide sociale du département. Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par un prix de journée établi conformément à la réglementation. Il y a deux types d'agréments : l'externat, accueil de jour concernant 12 personnes et l'internat, concernant 30 personnes réparties en trois unités de vie.

1.3 La participation sociale au cœur du projet d'établissement

Le foyer propose la mise en place d'une vie sociale adaptée, de donner la possibilité à la personne accueillie de poursuivre son évolution personnelle dans un cadre repérant, sécurisant et convivial, en tenant compte de son autonomie et de son potentiel relationnel.

Outre cet objectif général de présentation extrait du projet d'établissement, je constate que la notion de participation sociale y est centrale. On peut lire dans le chapitre

⁵Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

⁶Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

« Cadre éthique » (p. 10) : « La présence des usagers dans la vie institutionnelle faisant suite aux conseils de maison et annonçant plus tard les conseils d'établissements entretient l'idée d'une causalité où le bénéficiaire participe et agit sur son environnement ». Bien que ces dispositions soient en partie imposées par les textes législatifs, le fait de placer la participation de l'utilisateur au niveau des valeurs morales de l'institution traduit une volonté majeure de prendre en considération cet aspect relatif à la prise en charge des personnes en situation de handicap.

La participation de l'utilisateur dans les choix qui le concernent est citée à plusieurs reprises. Dans le chapitre « accompagnement », il est noté : « L'équipe éducative s'attache à valoriser les individualités, les progrès, à favoriser les acquisitions et à développer la capacité de choix » (p. 34). Un titre de chapitre est consacré à cet objectif : « Accroître les capacités d'expression et de choix de chacun » dans lequel il est écrit : « Repositionner l'utilisateur en tant qu'adulte, véritable acteur de sa vie, capable de faire des choix et de s'affirmer si nécessaire » (p. 36). Notion reprise également dans les chapitres détaillant les ateliers d'apprentissages et l'élaboration du projet individuel de la personne.

Enfin, c'est certainement parmi l'une des neuf prestations proposées au foyer de vie que la volonté d'impulser la participation des usagers y est la plus probante. Ainsi, la neuvième prestation s'intitule : « Participation de l'utilisateur à la vie de l'établissement » (p. 59). Les effets recherchés de cette prestation sont : « Susciter et organiser la participation des bénéficiaires à la vie de l'établissement pour développer leur accès à la citoyenneté. Rendre les usagers plus acteurs dans leur environnement social en trouvant une organisation qui leur permette d'exercer collectivement et individuellement leur pouvoir de décision et d'avoir une parole individuelle et collective sur les problèmes qui les concernent, au sein de l'établissement et en dehors ». Celle-ci me permet de faire le lien entre la participation des usagers aux questions internes à l'établissement et une participation qui soit plus globale, en dehors de l'établissement pour reprendre les propos cités.

Enfin, si cette prise en compte de la participation des usagers est fortement présente dans ce texte de référence, elle n'est pas sans rappeler l'influence de l'association de parents et amis des personnes handicapées qui gère cet établissement : l'association l'Envol.

1.4 Une association de parents soucieuse de la participation des usagers

L'association l'Envol a pour but de venir en aide, directement ou indirectement aux

personnes handicapées et à leur famille. Ses moyens d'actions sont :

La création et la gestion de tous centres, ateliers, foyers, maisons d'accueil, de vacances, de repos, de santé ou de retraite où les personnes handicapées, pourvus ou non de famille ou de tuteurs, pourront être reçus, hospitalisés et soignés dans une atmosphère familiale et dévouée.

La création et la gestion de tous établissements, propres à assurer l'insertion des personnes handicapées dans le monde professionnel et social.

Le développement de toutes activités pouvant, soit directement, soit indirectement, venir en aide aux personnes handicapées, rendre service aux membres de l'association, entretenir entre ses membres l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et leur apporter l'appui moral et matériel indispensable.

L'association gère actuellement un IME (institut médico-éducatif), deux ESAT (établissements sociaux d'aide par le travail), deux foyers d'hébergement, un foyer de vie où je suis employé, un centre d'accueil de jour et un service d'accompagnement social.

Les valeurs de l'association sont regroupées sous trois items principaux : « Entité citoyenne », « Intégrité de la personne (physique et morale) » et « Tolérance ». Je remarque une valeur plus particulière mentionnée dans le projet associatif (item « entité citoyenne ») et reprise dans le projet d'établissement du foyer de vie : « Favoriser l'autonomie et la participation des usagers à la société ». Ainsi, en faisant de la citoyenneté et de la participation sociale ses valeurs fondamentales, l'association montre sa détermination à promouvoir tout particulièrement cette conception de la prise en charge des personnes en situation de handicap.

1.5 Conclusion

Le foyer de vie l'Envol dispose d'atouts importants pour mettre en place un processus de participation sociale à destination des personnes qu'il accueille. Tout d'abord, sa situation géographique est propice aux relations avec le reste de la communauté puisqu'il est situé au cœur de la ville où les activités et les interactions se concentrent. En inscrivant dans son projet d'établissement la volonté de promouvoir la participation sociale, il place cette notion au centre de ses préoccupations, elles mêmes partagées par

l'association de parents de personnes handicapées qui gère l'établissement.

C'est dans ces conditions tout à fait favorables que j'ai proposé une activité ayant pour objectif de réaliser cette participation sociale.

CHAPITRE 2 – Entreprendre la participation sociale : l'atelier vidéo

Mon projet d'expérience d'animation qui sert de support à ma recherche s'articule autour du développement de l'atelier vidéo que j'encadre. Bien que j'intervienne dans d'autres domaines tels que les activités physiques et sportives, le théâtre ou le chant, cette activité m'a paru propice à expérimenter la participation sociale, ce dont je souhaite faire la démonstration dans ce chapitre.

2.1 Partir des besoins complémentaires

Les usagers du foyer de vie l'Envol souhaitent avoir des activités qui leur permettent de sortir de la structure et de faire des rencontres. Cependant, l'organisation des ateliers au

sein du foyer repose principalement sur des activités se déroulant dans l'enceinte de l'établissement entre usagers. Il m'appartient donc comme à l'ensemble de mes collègues de réfléchir à des solutions permettant de répondre à ces demandes. En référence à notre projet d'établissement, il s'agit de prendre en compte la question de la participation sociale des usagers et de trouver des situations permettant sa réalisation comme le prévoit la neuvième prévoit.

Mon premier réflexe a été d'imaginer un nouveau support d'activité qui favoriserait les sorties et les contacts avec l'extérieur. Faute d'idée originale et par manque d'offre de service, je me suis replié sur les activités internes et sur les moyens de les faire évoluer pour répondre à la demande des usagers. Aussi, parmi les activités que je propose, il y en a une qui, certainement parce qu'elle est récente, les intéresse particulièrement : l'atelier vidéo. Pourquoi ne pas utiliser cet atelier pour sortir de la structure et entrer en contact avec les personnes, les institutions extérieures?

Lors d'une réunion avec les usagers, je leur ai proposé cette piste de travail afin d'élaborer une stratégie de projet. Dans un premier temps, les résidents souhaitaient filmer des lieux dans lesquels ils se rendent régulièrement et à l'unanimité, le premier choix était de filmer le marché de Moulins (ce qui a été réalisé ainsi que les autres lieux de leurs choix). Puis en apportant certaines réflexions sur la rencontre avec les personnes, les relations et l'échange autour d'activités, nous avons imaginé proposer nos services à des personnes qui le souhaiteraient. J'ai conseillé de commencer par démarcher auprès des associations avec lesquelles nous étions déjà en contact afin de faciliter le départ de cette nouvelle activité. Nous avons alors contacté quelques associations du bassin Moulinois en leur demandant si elles utilisaient des supports audiovisuels comme mode de communication. De ces entretiens, il est ressorti que les associations interrogées ont certaines difficultés à communiquer sur leurs pratiques, à l'heure où l'utilisation des nouvelles technologies de communication se propage dans un grand nombre de secteurs.

Cela s'explique par plusieurs raisons :

Les associations ne possèdent pas les compétences, le temps ou les moyens nécessaires pour utiliser de nouveaux supports de communication tels que les supports audiovisuels.

Les associations n'ont pas les moyens de faire appel à des prestations extérieures, trop coûteuses ou parfois inexistantes.

Nous leur avons également demandé si elles seraient intéressées par notre offre de

service et toutes ont répondu favorablement dans la mesure où ne demandons pas une rémunération mais la possibilité de faire des rencontres, des échanges. Compte tenu de ces éléments, nous avons décidé de développer notre atelier vidéo et de démarrer notre offre de service.

2.2 Les ambitions de l'atelier vidéo

2.2.1 Un projet à bénéfice réciproque

Les premières personnes concernées par ce projet sont les usagers du foyer de vie. Ils sont au nombre de 42 et participent tous à l'atelier vidéo par groupe de huit personnes par demi journée.

D'autre part, en proposant gratuitement nos services aux associations locales, celles-ci deviennent également bénéficiaires du projet. En contre partie, elles ouvrent leurs portes aux usagers du foyer de vie et acceptent de prendre en considération les personnes en situation de handicap.

2.2.2 Pour une mixité des publics

En permettant aux résidents de travailler en collaboration avec les associations locales et leurs adhérents, le projet permet une mixité des publics. Cet échange autour d'une activité induit également le partage d'idées, de savoir-faire, la création de nouveaux liens relationnels et un changement des représentations que nous nous faisons les uns des autres. Par le biais de cette mixité, nous espérons donc contribuer au niveau local, à l'amélioration de la prise en compte des personnes en situations de handicap.

2.3 Finalités et Objectifs

Les finalités : Favoriser la participation des usagers à la vie en société et leur intégration au niveau local (bassin Moulinois) en renforçant le sentiment de solidarité qui nous unit les uns les autres.

Les objectifs généraux : Valoriser les compétences des usagers à travers l'atelier vidéo et leur permettre de créer et d'entretenir des relations avec des personnes extérieures à la structure.

Les objectifs opérationnels : Produire des films pour les associations locales. Continuer les activités vidéo au sein de la structure pour permettre aux usagers de réaliser les prises de vue de manière autonome.

2.4 Une activité adaptée

L'atelier vidéo bénéficie d'un grand succès auprès des usagers, d'une part parce qu'il est accessible à tous et d'autre part car il permet une restitution quasi immédiate du travail sur un téléviseur. Cette facilité d'utilisation du caméscope numérique s'explique en partie grâce à ses performances technologiques : Sa petite taille ergonomique et son faible poids. Sa simplicité de fonctionnement grâce au mode de prise de vue «automatique» (pas de réglage à faire). Le stabilisateur d'image permettant de restituer une image de qualité même sans l'utilisation du pied de caméscope. Sa sensibilité à la lumière permettant de filmer dans la plupart des situations sans avoir à fournir une lumière supplémentaire. Voilà les principales caractéristiques des caméras numériques actuelles qui rendent leur utilisation simple et intuitive.

Pour diversifier les activités et favoriser leurs pratiques, cet atelier est divisé en quatre actions différentes :

Réalisation libre : Les usagers filment ce qu'ils veulent. Ce thème permet de travailler sur l'utilisation du caméscope (enregistrement, différents plans, utilisation du pied de caméscope, raccordement au téléviseur, etc.) et favorise l'expression libre et l'imagination.

Réalisation de documentaire : Les usagers choisissent une thématique et organisent les différentes étapes du projet audiovisuel. Cela permet de prendre du recul sur un sujet puis d'échanger avec d'autres, le but étant aussi de réaliser des rencontres avec des personnes extérieures.

Réalisation de fiction : Les usagers inventent une histoire ou en choisissent une pour la mettre en scène, l'interpréter et la filmer. Cette activité est centrée principalement sur le «jeu de rôle».

Réalisation pour des personnes extérieures : Les usagers répondent à une demande de création audiovisuelle provenant de personnes extérieures à la structure.

2.5 Les moyens nécessaires à la réalisation du projet

2.5.1 Les moyens matériels

Les moyens engagés par le foyer de vie :

Un caméscope numérique, courant 2005, pour un montant de 550 €.

Quatre ordinateurs complets, le 27/03/2007 pour un montant de 2910.88 €.

Un disque dur externe de 250 GO, le 02/05/2007 pour un montant de 89,90 €.

Un logiciel d'acquisition et de montage vidéo, le 13/06/2007 pour un montant de 140 €.

Un pied de caméscope prêté depuis le 01/10/2006.

Pour pouvoir améliorer la qualité de nos productions audiovisuelles, nous avons répondu à un appel à projet de la Fondation de France. Le but était d'obtenir une subvention permettant d'acquérir du matériel plus performant. A ce titre, nous avons bénéficié d'une aide financière d'un montant de 5000 € nous permettant d'acheter une caméra de type semi-professionnelle (Sony HDV V1) et un nouvel ordinateur suffisamment performant pour traiter des images en haute définition. Le choix d'investir dans une caméra de grande qualité à pour but de favoriser les demandes de sollicitation de notre atelier. Ainsi, même si une association possède les compétences et du matériel pour filmer, elle peut être intéressée par la qualité des images que nous sommes en mesure de produire.

2.5.2 Les moyens humains

Un animateur ayant suivi une formation DEFA⁷ dont le module «technique d'animation» autour des nouvelles technologies d'information et de communication, option audiovisuelle et cinéma au CREPS⁸ Auvergne de Bellerive sur allier.

J'organise l'atelier vidéo au sein du foyer de vie l'Envol. Il bénéficie du soutien de l'ensemble de l'équipe éducative. Il arrive que je sois remplacé par un collègue pour conduire l'atelier vidéo et nous préparons ensemble l'activité.

La hiérarchie est partie prenante du projet et a déjà permis l'achat de matériel indispensable au fonctionnement de l'atelier.

⁷Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation.

⁸Centre régional d'éducation populaire et sportive.

2.6 Information et communication sur le projet

2.6.1 Communication interne

Le projet a été présenté lors d'une réunion d'équipe à l'ensemble des professionnels de l'établissement par un groupe d'usagers. Après une première présentation, nous avons recueilli les diverses suggestions et proposé à ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans ce projet de quelque manière que ce soit.

Lorsque des films sont réalisés, nous les présentons aux usagers et aux encadrants qui veulent les voir lors d'une diffusion dans ce que nous appelons la grande salle du foyer. Là encore, chacun peut s'exprimer sur son ressenti ou bien faire les remarques qu'il souhaite.

2.6.2 Communication externe

Nous avons initialement prévu différentes formes de communication destinées aux personnes extérieures à la structure mais nous n'en avons pas eu besoin pour permettre à l'atelier vidéo de fonctionner à un régime suffisant. Pour éviter d'avoir trop de demandes auxquelles nous ne pourrions plus répondre, nous avons préféré nous contenter de ces sollicitations.

2.7 Évaluation

Les résultats obtenus sont évalués conjointement par les usagers du foyer de vie et les partenaires concernés par les projets. Il s'agit de permettre aux usagers d'exprimer leurs sentiments, leurs opinions et leurs souhaits afin de réajuster le fonctionnement de l'atelier vidéo et des projets pour répondre au mieux à leurs besoins, à leurs demandes et si possible à leurs désirs.

Dans un second temps, il s'agit de vérifier le bénéfice apporté aux associations locales et leurs satisfactions. Des entretiens et des questionnaires sont réalisés par les résidents du foyer de vie. Nous prenons en compte ces résultats pour faire évoluer nos actions. Je remarque que les questionnaires ont vite été abandonnés au profit des entretiens qui semblent convenir aux usagers..

A plus long terme, nous souhaitons vérifier si cette collaboration influence l'activité des associations et si elles élargissent leur offre de service aux personnes handicapées.

CHAPITRE III – Handicap mental et participation

Dans ce chapitre, j'aborderai les notions essentielles de ce travail de recherche. Je tenterai de mettre en lien « handicap mental et participation sociale ».

3.1 Le handicap

Tantôt employé pour qualifier des personnes, tantôt utilisé pour décrire des situations, le terme de « handicap » a subi des mutations dont il me semblait important de rappeler l'évolution. Au point que je m'interroge aujourd'hui sur sa pertinence à désigner des groupes de populations dont les caractéristiques sont si différentes.

3.1.2 Définir le handicap

Le mot « handicap », nous vient de l'anglais « hand in cap » (littéralement : main dans le chapeau). Il s'agissait d'un jeu consistant à évaluer la valeur d'un certain nombre d'objets cachés dans un chapeau que l'on avait simplement le droit de tâter.

Puis, le sens de l'expression s'étend au monde des courses de chevaux, à partir de cette idée de pari, de hasard. Elle symbolise ainsi un désavantage imposé à un cavalier lors de courses hippiques, dans le but de rééquilibrer les chances de victoire entre les concurrents, lorsqu'un participant dominait les épreuves trop largement.

Par le passé, les institutions ont défini ces notions en terme d'anormalité, de manque pour de nos jours, grâce à l'évolution de nos représentations du handicap, se centrer sur les capacités de la personne et non plus sur ses incapacités. Le concept de « handicap » a ainsi suivi l'évolution de nos sociétés, de nos représentations et de nos craintes de la déficience, de la différence.

La loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne une nouvelle définition du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou

plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Elle définit ainsi le handicap comme une situation vécue par une personne. En effet, le handicap, n'est pas constitutif de la personne, mais résulte de l'interaction entre le contexte environnemental et une particularité de l'individu, qui crée ou non une situation handicapante. Prendre le train en fauteuil roulant par exemple, ne représente pas un problème si la gare possède un ascenseur, ou encore si les marches pour atteindre le quai sont remplacées par un plan incliné. A l'inverse, moi qui suis considéré comme une personne valide, je me suis retrouvé plusieurs fois en situation de handicap. Lorsque j'intervenais au foyer de vie la Pyramide qui accueille des personnes en situation de handicap visuel et mental, une coupure de courant me plongea dans l'obscurité alors que j'animais un atelier d'activités physiques. Je me suis entravé dans le matériel au sol en tentant de rejoindre la porte pour l'ouvrir. J'étais en situation de handicap, privé de lumière indispensable à ma vision.

L'agent handicapant n'est donc pas situé dans le sujet handicapé, il est dans son contexte, dans son environnement. Pourtant, il est courant d'entendre parler des « handicapés ». Ce fut le cas d'un article de presse du journal quotidien « La Montagne » relatant la participation des usagers du foyer de vie à la fête de la musique en juin 2007 et dont le titre était : « Les handicapés étaient de la fête ». Un autre article plus récent présentait la visite d'une ferme pédagogique par un groupe de personnes en situation de handicap et s'intitulait : « Les **handicapés** de l'AALH visitent la ferme ». L'AALH désignant l'association d'aide aux loisirs des **handicapés**. Dans l'un de ses articles⁹, Sylvie Solère-Queval, maître de conférences en philosophie de l'éducation, précise que le terme « handicapé » est alors utilisé comme un substantif alors qu'il est d'abord le participe passé d'un verbe qui commande un complément d'agent: On est handicapé par ceci ou cela. Comme tout participe passé, ce mot peut s'employer comme adjectif qualificatif : « les personnes handicapées ». La langue française autorise de substantiver les adjectifs qualificatifs dans certains cas et cela donne : Les « handicapés », mais encore faut-il en voir les conséquences. (Notons que pour l'article cité en exemple précédemment, on ne peut reprocher à l'auteur que d'avoir repris les termes employés par l'association qui accompagne ces personnes).

Dire de quelqu'un qu'il est handicapé n'est donc pas dire ce qu'il est fondamentalement, c'est seulement lui attribuer un caractère particulier parmi d'autres. Ainsi, le « handicap

⁹Sylvie Solère-Queval, Parler juste pour agir mieux, Les cahiers de l'Actif, n° 320-323, Janvier-Avril 2003, p.11

» est un phénomène social qui décrit une interaction entre les exigences du milieu et les caractéristiques de fonctionnement d'un individu. Le handicap met l'accent sur l'environnement, questionne l'action sociale et l'éthique d'une société. Le sociologue George Simmel dans son livre « Les pauvres » (PUF, 1998) précise que ces derniers ne «demeurent pas un groupe uni par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à leur égard ». Je reprendrai cette citation pour le compte des personnes en situation de handicap que l'on a tendance à regrouper dans un tout sociologique particulier, une catégorie sociale spécifique : « les handicapés ».

Cette conception du handicap ne concerne donc pas uniquement les personnes déficientes, elle concerne tout un chacun. La couleur de peau, la nationalité, le sexe, la religion, la catégorie socio-économique, ou encore l'orientation sexuelle, sont autant de critères pouvant aboutir à une situation de handicap, dans un contexte environnemental particulier. En ce sens, nous sommes tous porteurs de handicap !

Comment caractériser alors le public accueilli au foyer de vie ? Quelles sont les particularités de ces personnes qui justifient une prise en charge en institution spécialisée?

3.1.2 Les caractéristiques des usagers

Comme je l'ai illustré, dire de ces personnes qu'elles sont handicapées n'apporte pas d'élément pertinent sur leur condition. Certains ont des facultés mentales tout à fait fonctionnelles mais présentent des troubles du comportement. D'autres ont une déficience mentale importante mais s'avèrent être d'humeur stable. Certains ont travaillé en milieu protégé ou ordinaire alors que d'autres vivent en institution depuis leur plus jeune âge. Quelques usagers habitent seuls en appartement, parfois en couple et d'autres possèdent leurs propres moyens de locomotion, principalement des scooters, ou utilisent les transports en commun. Face à cette grande hétérogénéité, une seule caractéristique leur apparaît commune. Tous se sont vu notifier une orientation préalable à leur entrée au foyer de vie par la CDAPH10 : « foyer occupationnel », désignant une incapacité à exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire comme en milieu protégé. La première particularité que partagent tous les usagers de foyer de vie est donc cette incapacité au travail reconnue par l'administration.

Emile Durkheim (1858-1917) l'un des pères fondateurs de la sociologie propose une

¹⁰Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

définition de l'intégration : processus par lequel l'individu participe à la vie sociale. Il montre qu'elle s'effectue par le biais d'instances d'intégration dont les principales sont : « le travail, la famille, l'école et la citoyenneté »¹¹. « Le travail, parce qu'il donne une identité professionnelle, un revenu et des droits sociaux, est le pilier essentiel de l'intégration ».¹² Or, il se trouve que les personnes en foyer de vie non pas accès au monde du travail et sont par conséquent privées de cette instance d'intégration par excellence. Cela ne concerne d'ailleurs pas uniquement les personnes en situation de handicap vivant en institution. On peut lire dans un article de la revue de l'ARTIAS¹³ : « La persistance d'une exclusion durable du marché du travail et son impact normatif sur les droits et les devoirs de chacun ont contribué à déplacer le curseur de la question sociale : Le problème central contemporain n'est plus la pauvreté mais le déficit d'intégration ».

Puisque le travail ne peut plus être considéré comme l'axe privilégié en matière d'intégration, de nouvelles formes de participation doivent être pensées, plus particulièrement dans les structures d'accueil spécialisées.

3.2 La participation sociale

Ce concept, arrivé progressivement dans le champ du handicap, a largement influencé l'évolution de la législation. Ainsi, la loi de février 2005 établit que la nature même du handicap correspond à une restriction de participation sociale subie par une personne dans son environnement. Si cette nouvelle définition du handicap témoigne d'une reconnaissance croissante des droits accordés aux populations désignées comme telles, elle n'empêche pas les diverses interprétations sur la notion de participation de se confronter les unes aux autres. Après une exploration des différentes théories à ce sujet, j'ai sélectionné les éléments les plus à même de m'accompagner dans ma recherche.

3.2.1 L'arrivée de la participation sociale dans le champ du handicap

Alexis de Tocqueville fut le premier sociologue à théoriser la participation des individus à la vie sociale et politique au sein de la société états-unienne du XIX^{ème} siècle. Il a ainsi élaboré le premier cadre analytique du phénomène qui continue à marquer les discours et la conceptualisation de la participation civique et associative

¹¹Banque de ressources interactives en sciences économiques et sociales, Items Cours, Chapitre 5, « Intégration et solidarité », consultable en ligne.

¹²*Ibid.*

¹³Le dossier du mois de l'ARTIAS, « Comprendre les enjeux de solidarité dans le monde contemporain », septembre 2006, p.14.

(B. Roudet, 2004)¹⁴. A. Tocqueville ne définit pas directement la participation sociale, il la décrit plutôt comme englobant l'ensemble des activités qui ne poursuivent pas des intérêts économiques individuels. La participation des individus à la vie collective se limite quant à elle exclusivement à la participation civique associative, soit l'adhésion des individus dans les associations ainsi que leur engagement (bénévole) dans celles-ci. Concernant le champ du handicap, la notion de participation sociale va apparaître avec l'arrivée de nouvelles approches en santé publique : approche communautaire, approche « écologique » ou « écosystémique », approche individualisée, modèle centré sur la capacité d'agir, modèle centré sur la psychologie positive, etc. Ces nouveaux modèles d'intervention sont issus de divers courants. Tout d'abord les travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (inspirés du rapport LALONDE¹⁵) recommandant, plutôt que de toujours investir dans un système lourd de soins de santé, d'investir davantage dans la prise en charge des communautés et des personnes par elles-mêmes.

Ces nouvelles approches ont aussi pris leur source dans le mouvement de normalisation du début des années 1970. Ce mouvement apparaît dans les pays scandinaves où Karl Grunewald, psychiatre et Neils Bank-Mikkelsen¹⁶, haut fonctionnaire des affaires sociales du Danemark, sont les premiers à insister sur le fait que les personnes présentant une déficience intellectuelle doivent pouvoir vivre un rythme de vie normale. Ils formulent le concept de normalisation qui, pour eux, consiste à permettre et à encourager une existence aussi près que possible de la normalité. Ce mouvement, qui s'étend aux sociétés occidentales, refuse d'associer le désavantage des personnes dites handicapées à un problème individuel résultant d'une déficience, estimant que l'environnement y contribue de manière conséquente. Concept auquel vont se succéder ceux de « valorisation des rôles sociaux », de « qualité de vie », d'« autodétermination » et de « participation sociale ». Selon M. Tremblay et Y. Lachapelle¹⁷, ces approches centrées sur la participation sociale s'inscrivent également dans la foulée de la reconnaissance croissante des droits politiques des personnes présentant une déficience intellectuelle.

¹⁴B. Roudet, Entre responsabilisation et individualisation : les évolutions de l'engagement associatif, dans *Lien social et Politiques-RIAC*, n°51, 2004, pp. 17-27.

¹⁵En juin 1973, le ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé aux employés du Ministère de mettre au point une nouvelle orientation pour les prochaines politiques sur les soins de santé. Le 1er avril 1974, la version finale du document, intitulé « Nouvelle perspective de la santé des Canadiens » et auquel on se réfère désormais en tant que « rapport Lalonde », a été déposé à la Chambre des communes.

¹⁶J. Duchêne et Al. , *Éthique et handicap mental*, Presses Universitaires de Namur, 1997, 261 p.

¹⁷M. Tremblay et Y. Lachapelle, *Participation sociale et démocratique des usagers à la planification et à l'organisation des services, Déficience intellectuelle : savoirs et perspectives*, Tome 1: Représentations, diversité, partenariat et qualité. Presses Inter universitaires, 2006, pp. 77-86.

Ainsi, de ces différents courants, la participation sociale est devenue dans les pays occidentaux la finalité même des politiques sociales s'adressant aux personnes dites vulnérables (J. Priou, 2007¹⁸).

3.2.2 Législation et participation des personnes en situation de handicap

Au niveau international comme dans le droit français, la prise en compte de la question du handicap a mis du temps à s'imposer. Le processus législatif est en effet consécutif à l'évolution des mentalités et de la représentation sociale du handicap. La mise en place des lois a donc suivi un long cheminement historique, du rejet complet du handicap à sa prise en compte médicale, puis à la notion d'assistance pour aboutir enfin à celle de compensation.

¹⁸J. Priou, Les nouveaux enjeux des politiques d'action sociale et médico-sociale. Projet de vie et participation sociale, Dunod, 326 p.

En France, le 30 juin 1975, après des années de combat pour se voir reconnues, les personnes handicapées obtenaient enfin : la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Véritable avancée à l'époque, ce texte instaurait pour la première fois des règles pour faciliter la vie sociale et économique des personnes handicapées.

En 1999, le Conseil européen de l'Union Européenne a décidé d'élaborer une Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne. Elle devait réunir les droits fondamentaux en vigueur au niveau de l'Union de manière à leur donner une plus grande visibilité et marquer leurs importances exceptionnelles. La Charte des Droits Fondamentaux a été proclamée par la Commission européenne, le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne lors du Conseil Européen de Nice du 7 décembre 2000. L'article 26 sur l'intégration des personnes handicapées reconnaît le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté.

En janvier 2002, l'Assemblée Nationale a adopté la loi de modernisation sociale, destinée à rénover les différents textes de base de l'action sociale. L'un des objectifs de cette loi est de «Promouvoir l'exercice de la citoyenneté » et notamment au travers de la participation des usagers au sein de la structure (exemple : création d'un conseil de vie sociale, participation de l'utilisateur à l'élaboration de son projet individualisé, etc).

Puis enfin, la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dont l'un des objectifs majeurs est de permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée, qu'il s'agisse de l'école, de l'emploi, des transports, du cadre bâti ou encore de la culture et des loisirs.

L'évolution de la législation sur le handicap est donc un processus long qui évolue avec les mentalités. Le concept de participation s'y est progressivement installé avant de s'imposer comme l'élément déterminant. La vision du handicap fondée sur l'égalité des chances qui est désormais défendue ouvre des possibilités pour l'intégration de nouveaux secteurs comme la culture dans les dispositifs législatifs.

Mon projet d'expérience d'animation axé sur la participation sociale des usagers tente donc de répondre aux ambitions portées par la nouvelle loi du 11 février 2005, reprises dans les valeurs de l'association l'Envol et du foyer de vie.

3.2.3 Définir la participation sociale

Cependant, la définition de ce concept reste assez floue et les différences de point de vue entre les auteurs sont là pour en témoigner. Pour certains, la participation sociale est synonyme d'intégration sociale (J.R. Loubat¹⁹, J. Gérard, G. Hubert et A. Depratere²⁰, C. Dérisse²¹, C. Paré et Al²²) ou encore de participation à la vie économique (C. Dérisse²³, J. Priou²⁴). Pour P. Fougeyrollas, faisant référence au PPH²⁵, la participation sociale correspond à la pleine réalisation des habitudes de vie.

Le dictionnaire ROBERT nous dit que participer est l'action de « prendre part », de « s'associer » de se « joindre », se « mêler ». S. Rocque et ses collaborateurs²⁶ appréhendent le concept dans le même sens en le définissant comme un processus par lequel un individu ou un groupe s'associe et prend part aux décisions et aux actions d'une entité ou d'un regroupement de niveau plus global, relativement à un projet de plus ou moins grande envergure. La participation sociale se différencie de l'intégration sociale car elle suppose l'implication et l'engagement de la personne intégrée. C'est avec la même approche que Roger Hart, psychologue environnemental, professeur de psychologie à New York spécialisé dans l'étude de l'Enfant et de la construction de la personnalité, aborde le thème de la participation. En insistant sur l'implication des enfants dans l'élaboration des projets, l'auteur distingue ce qui relève selon lui de la manipulation, de la politique de pure forme ou bien de la participation effective. Conception que je partage concernant les projets initiés au foyer de vie l'Envol où la possibilité de choix, d'implication et de prise de décision pour les usagers n'est pas toujours accordée et les privent d'une véritable participation.

Pour autant, tout cela ne suffit pas à garantir une participation qui soit sociale, qui se réalise dans la collectivité, dans la société. En repartant de cette idée de prendre part, on rejoint celle de jouer un rôle dans quelque chose, que P. Fougeyrollas et ses

¹⁹J.-R. Loubat, Pour la participation sociale des personnes handicapées, dans Lien social n°675, 2003

²⁰J. Gérard, G. Hubert et A. Depratere, Accès aux services généraux : vers une plus grande participation sociale, Déficience intellectuelle : savoirs et perspectives, Tome 1: Représentations, diversité, partenariat et qualité. Presses Inter universitaires, 2006, pp. 335-343.

²¹C. Dérisse, Les conditions de participation sociale des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle légère hébergées dans des ressources non institutionnelles, Mémoire de maîtrise, UQAM, 2005, 138 p.

²²C. Paré et al., Participation sociale dans les habitudes de vie et identification des obstacles et des facilitateurs dans l'environnement de personnes présentant des limitations associées à un déficit intellectuel, Revue francophone de la déficience intellectuelle, Vol 11, n°1, pp. 27-41.

²³*Ibid.*

²⁴J. Priou, Les nouveaux enjeux des politiques d'action sociale et médico-sociale. Projet de vie et participation sociale, Dunod, 326 p.

²⁵P. Fougeyrollas et Al., Classification québécoise : Processus de production du handicap (PPH), Réseau international sur le processus de production du handicap, 1988.

²⁶S. Rocque et Al., Participation sociale et personnes qui présentent des incapacités intellectuelles, Revue francophone de la déficience intellectuelle, Actes du Colloque Recherche défi 2002, numéro spécial, pp. 62-67.

collaborateurs désignent comme l'action de jouer un « rôle social ». Pour Baril, G. Tremblay et C. Tellier²⁷, la participation sociale se caractérise par la relation qui se noue entre l'individu et son environnement et par l'exercice de rôles sociaux valorisés. Le psychologue américain Wolf Wolfensberger²⁸ propose le principe de la valorisation des rôles sociaux dans les années 80 en prolongement du concept de normalisation. Il importe selon l'auteur de distinguer entre le fait de valoriser une personne et celui de lui attribuer un rôle social valorisé. Ce dernier entraîne une prise en compte des attentes des membres de la communauté puisque ce sont eux qui reconnaissent ou non ce rôle, qui le valorise ou non. Par exemple, le rôle social de « personne handicapée » est rarement valorisé mais lorsque cette même personne participe aux jeux paralympiques, elle le devient par son rôle social de sportif qui lui est culturellement valorisé. Participer socialement serait donc aussi la possibilité de jouer dans la communauté des rôles sociaux culturellement valorisés.

Ce qui m'amène à dire que le concept de participation sociale fait également appel à la notion de « réseau social » (M. Tremblay et Y. Lachapelle, J.R. Loubat, C. Dérissé)²⁹. De la sorte, « habiter une résidence ayant pignon sur rue ne garantit pas une véritable participation sociale et citoyenne, pas plus que d'avoir accès à un travail rémunéré, ou de participer à des activités de loisir, si ces diverses activités ne sont pas ancrées dans la collectivité et ne suscitent pas l'émergence d'un réseau de relations sociales » (Tremblay et Lachapelle)³⁰. Or, pour certains usagers du foyer de vie l'Envol, ce réseau est relativement restreint et correspond essentiellement au réseau social « primaire », celui de la famille et de leurs camarades du foyer de vie. Ainsi, « le fait pour une personne d'être intégrée dans un réseau de relations significatives, réciproques et génératrices de responsabilités, pourrait représenter le point de départ de la participation sociale »³¹.

C'est également la vision que partage la Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles (FRANCAS) qui déclare : « L'être humain est un être social qui ne peut se développer, en tant qu'être humain, que s'il vit en

²⁷G. Baril, G. Tremblay, C. Tellier, *Déficiência intellectuelle et participation sociale. Recherche sur le renforcement du réseau social des personnes par le développement social local dans la région de Lanaudière*, Centre de réadaptation La Myriade, 2006, 114 p.

²⁸W. Wolfensberger ; *La valorisation du rôle social : une nouvelle "conceptualisation" de la normalisation en déficience mentale*, Vol. 34 n° 2, 1984.

²⁹*Ibid.*

³⁰*op. cit.* p. 79

³¹Direction de la santé publique de la Capitale nationale du Québec et *al.* *La participation sociale : Défi des sociétés vieillissantes*, mémoire présenté dans le cadre de la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés, 2007, citation dans le résumé de présentation du mémoire. Consultable en ligne

société. Chaque individu alimente la société dont il se nourrit »³². C'est pour cela qu'il me semble difficile de parler de participation sociale sans qu'il existe un minimum d'interactions entre une personne et les membres de la communauté.

Suite à ces différents éclairages théoriques en liens avec ma recherche, je vais maintenant préciser la problématique du mémoire.

³²Francas du Var, Promouvoir les droits de participation des enfants et des jeunes inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant? Éléments méthodologiques à l'usage des animateurs et des directeurs de centres de loisirs.

3.3 Définir ma problématique

Lorsque j'ai formulé mes hypothèses de départ, j'ai tout d'abord retenu ma première intuition qui était « la rencontre » comme point de départ de la participation sociale. Participer socialement serait avant tout avoir des relations avec d'autres personnes et éviter la situation opposée : celle de l'isolement. Mon appréciation s'est confortée en lisant les travaux de nombreux auteurs et j'ai souhaité mettre l'accent sur l'idée « d'intégrer un réseau social ». Je retiendrai cette formule dans ma première hypothèse de travail puisqu'elle dépasse la notion de rencontre en ce sens qu'elle implique des relations sociales significatives entre les individus. La rencontre n'étant alors que le commencement de ces relations.

Ma seconde hypothèse concerne la valorisation des usagers auprès d'autres personnes et notamment des personnes extérieures au foyer de vie en leur permettant de dévoiler leurs capacités mais aussi leurs spécificités et que cela soit perçu de façon positive et gratifiante. Après avoir consulté divers ouvrages sociologiques sur la définition du concept de participation sociale, j'ai rapproché ma seconde hypothèse d'un autre concept, celui de « valorisation des rôles sociaux ». Tel que le définit son concepteur, W. Wolfensberger, ce processus envisage deux axes d'interventions : Celui de l'amélioration des compétences de la personne et celui de l'amélioration de l'image sociale de la personne ou de sa valeur aux yeux des autres. Il s'agit donc d'intervenir auprès de la personne et sur son environnement. Ce qui était initialement ma troisième hypothèse, celle de la collaboration comme processus de participation sociale s'intégrerait ici comme un moyen de valoriser les rôles sociaux des usagers. Il s'agit d'accompagner la personne pour mettre en évidence ses propres compétences en interaction avec celles des accompagnants. Co-crée avec la personne pour l'introduire dans de nouveaux liens sociaux et favoriser sa réelle participation sociale. Parce que le travail que nous effectuons avec les usagers se situe dans cette logique, j'ai modifié ma seconde hypothèse au profit de ce concept de valorisation des rôles sociaux.

Enfin, mes réflexions sur ma pratique d'animateur et les apports théoriques issus de mes lectures m'ont révélé un élément essentiel qui n'apparaissait pas dans mes hypothèses de départ, celui du rôle d'acteur. Acteur décisionnaire qui prend part aux projets qui le concernent et qui assume une forme de responsabilité. La participation serait réelle lorsqu'elle est choisie, comprise et réalisée par les individus. Ce qui donne lieu à ma troisième et dernière hypothèse autour du rôle des individus dans le processus de participation. Suite à cette évolution, je propose donc d'articuler ma recherche de la façon suivante:

Le thème :

« La participation sociale des personnes handicapées mentales ».

La question centrale :

« En quoi les activités proposées en foyer de vie permettent une participation sociale des usagers considérés inaptes au travail »?

Les hypothèses de travail :

« Les activités proposées en foyer de vie permettent une participation sociale des usagers lorsqu'elles augmentent leurs interactions avec les membres de la communauté et contribuent à élargir leur propre réseau social ».

« Les activités proposées en foyer de vie permettent une participation sociale des usagers lorsqu'elles contribuent à valoriser leurs rôles sociaux ».

« Les activités proposées en foyer de vie permettent une participation sociale des usagers lorsqu'elles sont élaborées et mise en œuvre selon une démarche participative adaptée aux capacités de chacun ».

C'est donc autour de ces trois postulats de départ que je propose d'articuler ma recherche.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I – Déterminer une méthodologie de recherche

Suivant chacune des pistes de travail, j'ai utilisé des méthodes de recherche différentes qui me paraissaient les plus appropriées aux éléments que je souhaitais analyser. Je me suis d'abord intéressé aux réseaux sociaux des usagers pour examiner l'étendue de leurs relations sociales et l'influence des activités de l'atelier vidéo sur ces dernières. Ensuite, j'ai choisi de mesurer la satisfaction des usagers à participer à ces activités pour vérifier si cette tentative de participation sociale leur était bénéfique. J'ai procédé de même avec les personnes qui sollicitent les services de l'atelier vidéo. Puis j'ai évoqué la théorie de la valorisation des rôles sociaux pour comprendre les enjeux de cette procédure et la comparer à notre mode de fonctionnement. Enfin, j'ai adopté un outil de mesure du degré de participation élaboré par Roger Hart pour passer en revue le fonctionnement des activités au foyer de vie et les situer à l'aide de ce barème.

1.1 Étudier le réseau social des usagers

Pour étudier le réseau social des usagers, je me suis référé à la sociologie des réseaux dont l'objet est précisément l'analyse des relations, directes et indirectes, qui existent entre les individus. Deux voies principales sont utilisées qui mobilisent des

méthodologies différentes suivant l'objet de la recherche. La première voie est celle de la sociologie structurale des réseaux dont le philosophe et sociologue allemand Georg Simmel est un précurseur. Elle s'appuie généralement sur l'étude de réseaux complets qui relèvent le plus souvent de la sociologie des organisations³³. Elle révèle les relations d'influence entre les personnes de groupe restreint et ne s'intéresse qu'indirectement à la question de l'intégration des individus. Cette dernière question au contraire est au cœur même des études de sociabilité, qui appréhendent les relations des individus à partir de méthode plus simple, en terme de réseaux égo-centrés. En référence à mon expérience d'animation, je considère comme réseau égo-centré le groupe d'atelier vidéo ainsi que celui des personnes qui nous sollicitent ou bien encore des sujets filmés lorsqu'ils sont en groupe. Pour ma part, je m'intéresserai aux interactions observables entre ces groupes à l'aide d'un sociogramme relativement simple dont le but est de révéler de manière très globale, la nature, la quantité et la durabilité de ces relations. Ceci me permettra de vérifier en partie si cette activité développe le réseau social des usagers.

Pour compléter cette analyse assez sommaire des relations sociales produites lors des activités, j'ai décidé d'évaluer la satisfaction des usagers sur le déroulement de ces actions ainsi que celui des commanditaires.

1.2 Évaluer la satisfaction des usagers et des commanditaires

En matière d'éducation Emmanuel Kant écrit : « Il n'y a pas de pire tyrannie que de vouloir le bien de l'autre ». Bien que je trouve cette citation un peu excessive, je pense en effet qu'il ne suffit pas dans l'animation comme dans la vie ordinaire, de vouloir le bien des autres pour que cela leur soit bénéfique. Nous sommes souvent tentés d'appréhender le bien avec nos propres représentations, nos propres envies, nos propres goûts parfois bien différents de ceux des intéressés. A plus forte raison, lorsque nous accompagnons des personnes dont la capacité à faire des choix est limitée soit pour des raisons personnelles telles que les facultés mentales soit pour des raisons contextuelles telles que la vie en institution, la tutelle économique; le bien de la personne n'est pas toujours évident à percevoir. C'est pour cette raison que l'évaluation de la satisfaction des usagers lors des projets vidéo me semble primordiale au delà des objectifs éducatifs, pédagogiques et autres. Lorsque les conditions de satisfaction des usagers sont remplies, reste à vérifier celles des commanditaires à qui nous souhaitons apporter un bénéfice. Leur satisfaction est un élément important permettant la valorisation de

³³P-Y. Cusset, Le lien social, Armand Colin, 2007, 125 p.

notre action et des compétences des usagers.

Pour les usagers, le principal mode d'évaluation est l'observation puis l'entretien collectif et individuel. L'observation permet de repérer des signes de satisfaction. Tout d'abord, il y a ceux qui le verbalisent et expriment leur contentement lorsqu'ils participent aux projets. D'autres signes tels que les sourires fréquents, le fait de se frotter les mains vigoureusement, les rires et les exclamations sont autant d'éléments révélateurs du plaisir qu'ils prennent dans leur activité. A l'inverse, lorsqu'ils s'ennuient, qu'ils n'aiment pas faire quelque chose, ils s'extraient de l'activité ou s'isolent des autres personnes. Ce sont les constats que je partage avec l'équipe éducative concernant l'ensemble des activités que nous proposons.

L'entretien collectif se fait à la fin des prises de vue pour vérifier la satisfaction générale des usagers et leur permettre de s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu. Les entretiens individuels sont effectués les jours suivants pour obtenir des informations sur le ressenti plus personnel de chacun et prendre en compte ces éléments pour les projets suivants. Selon les usagers, les entretiens donneront plus ou moins d'informations car cela dépend de leur capacité de communication et de ma capacité d'interprétation. Parfois, ces informations sont verbalisées clairement, parfois elles s'expriment par d'autres supports de communication tels que les attitudes, les sourires, les signes de têtes etc. Pour certains donc, l'observation sur le terrain est plus révélatrice de leur satisfaction quand d'autres la manifestent aisément lors des entretiens. Enfin, l'élément qui me semble le plus pertinent pour mesurer leur degré de satisfaction et qui s'applique à tous les usagers, se trouve dans leur volonté de participer à de nouveaux projets vidéo. Cela se vérifie dans toutes les activités où ils ont le choix de participer.

Pour les commanditaires, nous organisons une rencontre au sein du foyer de vie ou dans la structure qui nous sollicite afin de remettre une première ébauche du film réalisé. Nous le visionnons ensemble afin de vérifier si le résultat répond à leurs attentes ou s'ils souhaitent apporter quelques modifications. C'est aussi un moment d'échanges entre les usagers, moi même et les commanditaires sur le déroulement de l'action. Cela permet d'évaluer la satisfaction de ceux qui nous ont sollicité et de prendre en compte les diverses remarques pour les prochains films. Une autre rencontre est organisée pour la remise de la version finale du film où là encore, de nouveaux échanges apportent des informations supplémentaires.

1.3 La valorisation des rôles sociaux

Pour explorer cette notion, j'ai réalisé un tableau³⁴ reprenant les principaux événements valorisant les usagers auprès de personnes extérieures durant mon année d'expérience d'animation. Cela m'a permis de mettre en évidence les différents rôles sociaux pratiqués par les usagers en fonction de l'activité et du mode de fonctionnement entre l'animateur et son groupe.

Je me suis également inspiré de la théorie de la valorisation des rôles sociaux³⁵ pour analyser plus largement les modes d'accompagnements des usagers dans leurs créations artistiques. Ce concept est l'aboutissement d'une démarche élaborée en Scandinavie au cours des années 1960. Dénommé d'abord « normalisation », il est rapidement devenu très influent pour démontrer les efforts à fournir en vue de l'intégration des « défavorisés » au sein de la société. C'est W. Wolfensberger qui fait le pas du concept de la « normalisation » à celui de la « valorisation des rôles sociaux ». Celle-ci est un ensemble de procédures qui vise à développer les aptitudes et à améliorer l'image d'un individu en utilisant, si possible dans la communauté, des moyens culturellement valorisés en rapport avec l'âge et le sexe. Ces procédures favoriseront l'accession à des rôles socialement valorisés. Cinq composantes majeures sont décrites par le concepteur de la théorie. La « juxtaposition d'image », la « circularité des rôles », l'« approche développementale », l'« intégration dans la communauté » et enfin la « conscientisation ». L'approche développementale correspond au travail effectué auprès de la personne pour développer ses propres capacités, l'aider à mettre en valeur ses particularités tout en l'accompagnant dans une démarche normative. C'est en quelque sorte le droit à la différence et le devoir de ressemblance. La juxtaposition d'image et la circularité des rôles correspondent quant à elles, aux valeurs que l'on attribue à une personne en fonction des images qu'elle renvoie. Lorsque ces informations sont erronées, mal interprétées, les personnes adoptent un comportement inadapté envers la personne handicapée. En retour, celle-ci risque de se conformer aux attentes qui lui sont faites et qui ne lui sont pas favorables.

Ainsi, à l'aide de cette théorie, j'ai décomposé les différentes étapes des projets de réalisations audiovisuelles et observé les effets produits. C'est alors que j'entre au cœur même de la participation en mesurant le degré d'implication des usagers dans les projets initiés.

1.4 Situer la participation

³⁴Annexe 2

³⁵W. Wolfensberger ; La valorisation des rôles sociaux, Deux Continents, 1991, 107 p.

Pour situer les différents niveaux de participation des usagers dans les activités du foyer de vie, j'ai utilisé les travaux de Roger Hart sur la participation des enfants. L'auteur propose un outil de mesure qu'il nomme : « L'échelle de la participation »³⁶. Il distingue alors ce qui peut être en apparence une forme de participation mais qui correspond en réalité à de la manipulation ou des faux semblants. Puis il propose une graduation de la participation en fonction de l'implication des enfants dans les projets et de la position que les adultes adoptent à leur égard. Sans chercher à assimiler le statut de la personne en situation de handicap à celui d'enfant, la transposition de cet outil aux usagers du foyer de vie me semble appropriée compte tenu de la similitude de leur prise en charge. Les personnes sont accompagnées par des professionnels de l'éducation et de l'animation qui ont un pouvoir ascendant considérable. La capacité des personnes à contredire cette autorité est limitée d'une part pour des raisons intrinsèques telles que le niveau de maturité des personnes mais aussi pour des raisons contextuelles telles que le cadre normatif dans lequel ils évoluent. Le degré de maturité étant lié au stade du développement intellectuel des personnes mais aussi à leurs expériences de vie plus ou moins fécondes. Grâce à cet outil, j'ai pu mettre en évidence différentes pratiques en matière de participation au sein de la structure ainsi que les effets qu'elles produisent. Pour terminer cette présentation de méthodologie de recherche, je rajouterai que toutes les observations que j'ai pu faire durant mon année d'expérience d'animation, les remarques et les discours que j'ai pu entendre, m'ont permis d'alimenter ce mémoire de manière importante. Les travaux du LAREPS³⁷ sur la participation sociale m'ont également permis de citer de nombreux auteurs sur ce sujet.

CHAPITRE II - Multiplier les interactions des usagers avec les membres de la communauté : Élargir le réseau social des usagers

³⁶Annexe 5

³⁷J. Proulx, QUALITÉ DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE : DEUX CONCEPTS CLÉS DANS LE DOMAINE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE. Une recension des écrits, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, 2008, 33p.

D'après le dictionnaire de la langue française, la société se définit comme l'état des êtres vivants qui vivent dans un groupe organisé. Le centre national de ressources textuelles et lexicales précise lui, comme un état de vie collective dans lequel se développent la culture et la civilisation. Participer socialement, c'est à dire, participer à la vie de cette collectivité, de ce groupe, suppose donc qu'on en fasse partie. Si je suis isolé, que je n'ai pas de relations avec les individus qui la constituent, je ne suis pas en mesure de participer à la vie de ce groupe. Ceci étant, je peux être éloigné d'un groupe, ne pas être présent physiquement et entretenir des relations avec lui. Lorsque Neil Alden Armstrong a posé le pied sur la lune, il n'était pas présent physiquement mais il était en relation avec la société par l'intermédiaire des médias. Sa participation à la vie de la collectivité était elle aussi bien effective. A l'inverse, je peux être présent physiquement dans un groupe, dans la société et n'avoir aucune relation avec les individus. Je suis alors en situation d'isolement.

La relation entre les individus est donc le germe de la participation sociale. Il ne suffit pas d'être situé en plein cœur du centre ville pour que les résidents du foyer de vie participent à la vie de la collectivité. D'autant plus que leurs activités ont tendance à se concentrer en un même lieu, le foyer de vie. M. Tremblay confirme ce point de vue en déclarant : « C'est dans la communauté que se joue la participation sociale »³⁸. Ainsi, chaque personne, si elle n'est pas totalement isolée, entretient des relations sociales. L'ensemble des individus avec qui elle entretient ces relations constitue son réseau social. L'encyclopédie Wikipédia, consultable en ligne, apporte les éléments suivant : « Un réseau social est un ensemble d'entités sociales telles que des individus ou des organisations sociales reliées entre elles par des liens créés lors des interactions sociales. Des réseaux sociaux peuvent être créés stratégiquement pour agrandir ou rendre plus efficient son propre réseau social (professionnel, amical) ». En utilisant cette définition, j'oriente donc mon analyse du point de vue du réseau propre à chaque usager et du réseau de l'institution en tant qu'organisation sociale, réseau qui profite également aux usagers. Cela me permet d'aborder le choix du support de ces interactions et la nature même de ces dernières. Les interactions pouvant apparaître comme des codes de comportements sociaux normalisés ou bien déboucher sur des rencontres plus profondes, parfois déterminantes dans la vie des usagers. Les activités de l'atelier vidéo que j'encadre en ont l'ambition, à travers une forme particulière d'échange : le don. Parce que nous disposons de temps, nous sommes en mesure d'en

³⁸M. Tremblay, De l'exclusion à la participation démocratique des personnes présentant une déficience intellectuelle, Pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Participation plurielle et nouveaux rapports, PUQ, 3^{ème} trimestre, p. 24.

faire la nature même de notre don.

Ainsi, tous ces moyens de mise en relation interpersonnelle ont pour objectif d'élargir le réseau social des usagers, de manière directe ou par l'intermédiaire du réseau de l'institution, dans lequel la participation sociale pourra s'effectuer.

2.1 Partir des activités d'animation pour développer les réseaux sociaux

Peut-on mesurer le réseau social des usagers du foyer de vie? Pour certains, il est connu car relativement restreint. Il comprend l'ensemble des relations que l'utilisateur entretient avec les personnes présentes au sein du foyer, la famille ou famille d'accueil, les proches ou amis de la famille, les tuteurs, les personnes extérieures proposant des services réguliers (médicaux, esthétiques, de loisirs et autres) et enfin les personnes qu'ils rencontrent aux travers des activités et des projets portés par la structure. Pour d'autres, ce réseau est plus étendu, soit du fait de leur régime d'externat, soit parce qu'ils ont la possibilité de sortir et de se déplacer seul (de la structure ou lorsqu'ils sont dans leur famille), ou encore parce qu'ils bénéficient du réseau de relation de leur famille.

Cependant, comme je l'ai précisé dans les constats de départ, les résidents expriment majoritairement leurs besoins et leurs envies de rencontrer des personnes autres que celles du foyer et du cercle de la famille. Leurs réseaux sociaux actuels ne permettent donc pas de répondre à leurs demandes en terme de relations sociales. Dans quel domaine alors pouvons-nous intervenir en tant qu'animateur dans le but de développer ce réseau de relations?

Le cercle de la famille reste du domaine privé de l'utilisateur et nous n'intervenons pas directement auprès de ces personnes mis à part lors de projets spécifiques ponctuels et de la contractualisation du projet d'accompagnement personnalisé de l'utilisateur (les familles tutrices signent le contrat, les autres sont informées et consultées). Les personnes travaillant sur l'internat ont un peu plus de relations avec les familles qu'elles rencontrent notamment lorsqu'elles viennent récupérer leur proche pour le week-end. Les relations avec les personnes extérieures assurant des services tels que ceux du domaine médical, des tutelles ou bien des loisirs sont développées ou maintenues suivant les situations dans le but entre autre de conserver des liens sociaux. Cependant, les garants de ce type de relations dans l'organisation et la répartition des rôles au foyer de vie l'Envol, sont les personnes travaillant sur l'internat. Elles assurent les prises de rendez-vous, les transports et sont présentes en dehors des horaires d'activités du foyer, notamment après 17h00, lorsque certains rejoignent des clubs sportifs ou autres (pour les externes, ils sont alors sous la responsabilité des familles ou des structures les

accueillant). En tant qu'animateur, j'interviens uniquement sur les activités de jour, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00. Reste donc les relations qui peuvent s'établir au travers des activités et des projets que les animateurs encadrent. Il peut s'agir des relations entre usagers, entre les usagers et les professionnels présents et bien entendu entre les usagers et des personnes extérieures à la structure. Dans le cadre de ma recherche, c'est plus particulièrement les rencontres avec les personnes extérieures qui sont au centre de mes préoccupations. Deux perspectives se dégagent : faire venir des personnes dans la structure ou bien aller à la rencontre de personnes à l'extérieur du foyer de vie. Malgré ce constat évident, une réflexion préalable est nécessaire pour définir les supports et les motifs de ces futures rencontres potentielles.

2.2 Adapter les activités existantes pour nouer de nouvelles relations

La plus grande partie des activités ont lieu au sein même de l'établissement entre usagers et lorsqu'elles se font à l'extérieur, comme les activités sportives, elles se font le plus souvent elles aussi entre usagers. Pourtant, il n'a jamais été question d'abandonner ces activités même si elles ne permettaient pas directement de répondre au problème posé. En effet, pour certains, la participation aux activités a nécessité un travail d'accompagnement long et important dont nous ne pourrions nous priver aussi facilement. Notre réflexion d'équipe était plutôt de se servir des ces activités comme supports de rencontres et de relations. C'est dans cette logique que j'ai suggéré aux usagers de développer notre atelier vidéo en proposant nos services aux personnes extérieures afin de faire de nouvelles rencontres et de donner un autre sens à notre activité.

Depuis, nous avons répondu à neuf demandes de reportages. Suivant le contexte, le public et les diverses rencontres, les relations ont été différentes. Différentes en nature, en intensité et en terme de longévité. Pour prendre l'exemple de notre premier reportage, nous avons filmé une rencontre intergénérationnelle organisée par le comité départemental (CODEP) de l'Allier de la fédération française de gymnastique volontaire. Lors de cette manifestation, des personnes des clubs des aînées ruraux pratiquaient des activités physiques, des jeux de mémorisation et de culture générale avec des collégiens. Très vite, les cinq usagers qui réalisaient les prises de vue ont été invités à participer aux différentes activités, ce qu'ils ont fait à tour de rôle en manifestant beaucoup de plaisir. Il y a eu beaucoup d'échanges, que ce soit de manière verbale, par le toucher, par des attentions et des attitudes diverses. Ces relations n'ont cependant pas perduré à la suite de cette manifestation. La relation avec le comité a

continué jusqu'à la remise du film et s'est prolongée dans la perspective de nouveaux projets. Nous avons ainsi planifié des séances de prises de vue dans le but de réaliser un film promotionnel sur les activités du comité et nous sommes retournés filmer la deuxième rencontre intergénérationnelle.

En comparaison, la réalisation du reportage sur la journée de promotion du foot féminin s'est déroulée tout autrement. Les quatre usagers présents ont beaucoup moins échangé avec les participants et très peu avec les organisateurs, si ce n'est la personne qui nous a sollicité. Ils ont néanmoins exprimé une très grande satisfaction. Peu de relations se sont établies et aucune n'a continué à la suite de cette journée. La relation avec l'organisateur a continué jusqu'à la remise du film.

Je m'interroge donc sur la satisfaction des résidents et sur les relations établies.

2.3 Des interactions à la rencontre

2.3.1 Les interactions sociales

Les résultats obtenus dans le sociogramme³⁹ concernant les activités de prises de vue, montrent que les résidents ont toujours éprouvé beaucoup de satisfaction, quelque soit le contexte et la nature des relations. Ils manifestent de la joie même lorsque les relations sont minimales. Pour reprendre l'exemple du reportage sur la journée de promotion du foot féminin, les échanges avec les participants ont été beaucoup moins nombreux que dans les autres projets et la durée de ces échanges très éphémère. Peut-on parler de véritables rencontres dans ce cas précis?

Tout d'abord, je définirai ce que l'on appelle communément une rencontre. Le dictionnaire Larousse la décrit, soit comme le fait de croiser quelqu'un sur son chemin, de se trouver en sa présence sans l'avoir voulu ou bien de faire la connaissance de quelqu'un, d'entrer en relation avec lui. La première sous-entend la notion de hasard et n'implique pas qu'il y ait un échange entre les individus. La deuxième quant à elle, marque une volonté d'entrer en contact avec quelqu'un dans un but déterminé. Cette définition assez globale ne permet pas de faire de distinction entre les différents événements qui ont eu lieu lors des projets vidéo. On pourrait dire tout au plus, qu'il y a toujours eu des rencontres entre les usagers, les personnes filmées, les commanditaires et les organisateurs. Pourtant, j'observe des choses bien différentes d'un projet à l'autre, en fonction des personnes présentes, de l'organisation et du contexte.

³⁹Annexe 1

Pour certains sociologues comme E. Goffman⁴⁰ et A.L. Strauss⁴¹, la rencontre décrit une action, une pratique, une expérience sociale qui figure l'entrée en relation des individus et regroupe un enchaînement d'actes codifiés, ritualisés, conscients et inconscients. La personne cherche à répondre aux attentes de l'autre, partenaire ou adversaire, en étant elle-même satisfaite de la participation de son *alter ego*, compte tenu du contexte de l'interaction. La rencontre désigne ici le point de départ d'une relation qui s'établit selon des stratégies de comportements sociaux. Il n'y aurait donc pas de rencontre sans relation. En admettant la définition de E. Marc et D. Picard⁴² de ce qu'est une relation, soit la forme et la nature du lien unissant deux ou plusieurs personnes avec une relative stabilité et durabilité; je constate que peu de rencontres se sont effectuées durant les activités vidéo. En effet, il s'agit principalement d'interactions entre les individus dont certaines correspondent à ce que E. Goffman appelle les « rites d'interactions »⁴³. Le but étant alors de s'informer mutuellement sur sa position et ses intentions dans une situation donnée.

Je peux donc conclure que les activités de prises de vue produisent essentiellement des interactions sociales qui n'ont pas une certaine stabilité et durabilité. Il s'agit certainement de rites d'interactions au sens où l'entend E. Goffman qui apportent néanmoins une satisfaction importante aux usagers. Cette satisfaction peut paraître pléthorique pour les personnes qui vivent ces interactions quotidiennement mais c'est sans rappeler que la majorité des usagers passent la plupart de leur temps dans l'enceinte de l'établissement. Et c'est justement chez les personnes privées de ces interactions si anodines que l'on prend conscience de leur importance. Participer socialement serait donc avant tout une situation : celle de se trouver parmi les autres, dont les interactions que nous engageons avec eux nous rendent apparents. Je terminerai par une citation de G. Simmel qui rejoint tout à fait ce propos : « Ce sont les pas infiniment petits qui produisent la cohésion de l'unité historique, les actions réciproques tout aussi peu voyantes de personne à personne qui produisent la cohésion de l'unité sociale. Tous ces contacts physiques et psychiques, les échanges de plaisir et de douleur, les conversations et les silences, les manifestations d'intérêts communs ou opposés qui se produisent sans cesse — voilà d'abord ce qui fait la prodigieuse solidité du tissu social »⁴⁴.

⁴⁰ E. Goffman, *Les Rites d'interaction*, Minuit, « Le sens commun », 1974, p. 225 p.

⁴¹ A. L. Strauss, *Miroirs et masques : une introduction à l'interactionnisme*, Métailié, 1992, 191 p.

⁴² E. Marc et D. Picard, *Relations et communications interpersonnelles*, Dunod, 2000, 118p

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ G. Simmel, *Etudes sur les formes de la socialisation*, PUF, 1999 [1908], p. 56.

2.3.2 Les rencontres

Je peux dire encore suivant cette conception, que des rencontres ont bien eu lieu entre les usagers et les commanditaires puisque leurs liens ont tous eu une certaine durée et une certaine stabilité. Les durées les plus courtes ont été celles du temps de la réalisation et de la remise définitive du film, alors que d'autres perdurent encore aujourd'hui. Une rencontre s'est faite également avec un participant : une personne interrogée lors des interviews des stagiaires au GRETA Nord-Allier, situé dans une commune voisine. Elle a demandé aux usagers présents beaucoup d'informations sur le fonctionnement de l'atelier vidéo. Elle leur a fait part de son intention de les solliciter en leur expliquant ce qu'elle souhaitait mettre en place. Elle nous a contacté à plusieurs reprises avant de nous mettre en relation avec la personne qui organisait la journée de promotion du foot-féminin. Nous l'avons revue lors de la manifestation pendant laquelle, cette personne est restée un certain temps à discuter avec les usagers présents. Ceci étant, sur l'ensemble des projets vidéo, c'est essentiellement avec les commanditaires que des relations stables et durables se sont nouées .

Une autre analyse permet de distinguer différemment ces interactions. A.R. Urrego affirme : « Toute relation n'est pas rencontre et toute rencontre n'est pas forcément une relation »⁴⁵. La sociologue C. Duteille dans sa thèse « Anthropologie phénoménologique des rencontres destinales »⁴⁶, affirme que la rencontre n'est pas uniquement une interaction, ni une relation, encore moins un croisement. Ce qui attire tout particulièrement son attention, c'est la rencontre qu'elle nomme « destinale » : la rencontre qui bouleverse notre destinée. La destinée n'étant rien d'autre, précise t-elle, que la vie vécue comme étant orientée vers un ou des sens. La destinée est une manière de désigner notre souci pour le sens de la vie.

Difficile de savoir si les interactions produites lors des réalisations audiovisuelles ont provoqué des rencontres destinales. La rencontre étant abordée du point de vue de la phénoménologie, elle est un phénomène social vécu par les protagonistes et difficilement observable. Une chose est sûr, elle aura une influence importante dans la vie des personnes qui la réalise. En tant qu'observateur et avec les investigations que j'ai effectué, rien ne me permet d'affirmer que des rencontres de la sorte se sont produites au travers des projets de réalisations audiovisuelles. Une autre action à laquelle j'ai participé en a elle la prétention.

⁴⁵ A.R. Urrego, *Le Phénomène de la rencontre et la psychopathologie*, PUF, 1991, p. 5.

⁴⁶ C. Duteille, *Anthropologie phénoménologique des rencontres destinales*, thèse en sociologie, Université, Montpellier - Paul Valérie, juin 2003, 497 pp.

Le festival « Handi'arts » à Châteauroux dans l'Indre proposait de découvrir une trentaine d'activités culturelles, des animations et des spectacles durant une semaine. Un atelier musique était mené par Michel Razat, directeur de la maison des jeunes et de la culture de Châteauroux et organisateur du festival. Les usagers, que nous accompagnions, ont écrit une chanson avec lui. Nous étions les premiers participants venus d'un autre département et nous avons été accueillis avec beaucoup d'enthousiasme. Un premier spectacle était donné en milieu de semaine où un groupe de chanteurs déjà constitué avec l'aide de Michel Razat, interprétait leurs créations musicales. De manière totalement improvisée, il a invité les usagers du foyer de vie l'Envol à monter sur scène pour chanter leur chanson. Le succès était au rendez-vous et Michel Razat leur a conseillé de poursuivre leurs créations et de constituer à leur tour leur propre groupe de chanteurs. Depuis, à la demande des usagers, nous avons continué les créations musicales pour sortir un premier CD de dix chansons du groupe « Band'Artists » et réalisé douze représentations sur scène. Il s'agit bien là pour moi d'une rencontre destinale qui a transformée la destinée des personnes du foyer de vie.

Ce que je remarque en premier lieu, c'est que cette rencontre n'était pas programmée, qu'elle restait imprévisible. Bien d'autres groupes d'usagers venant d'autres départements participent aujourd'hui au festival « Handi'arts » sans pour autant que de nouveaux groupes de chanteurs se créent. Il n'y a donc pas de situation type permettant de faire émerger une rencontre destinale. Cependant, si la fabrication de telles rencontres s'avère chimérique, c'est bien en multipliant les échanges et les interactions entre les individus que l'on favorise leurs apparitions. Si la dynamique du foyer de vie n'était pas celle de la découverte de nouveaux horizons, de nouvelles personnes, de nouvelles activités, nous n'aurions certainement jamais rencontré Michel Razat et le festival « Handi'arts » et les usagers du foyer de vie ne seraient pas devenus des artistes reconnus.

Ainsi, si les interactions avec les membres de la communauté peuvent servir de point de départ à la participation sociale, elles favorisent également les rencontres. Ces dernières, moins nombreuses, impliquent les personnes de manière plus profonde et engendrent des relations plus stables et durables. Parfois, elles donnent lieu à des rencontres qui influencent notre destinée : des rencontres destinales. La participation sociale serait alors une chance (ou un risque) de pouvoir un jour changer le destin des autres et inversement.

2.4 Participer en créant des relations dans le réseau

Toutes ces interactions, qu'elles soient considérées ou non comme des rencontres, des relations, apportent toutes beaucoup de satisfaction aux usagers. C'est l'élément principal qui ressort du tableau⁴⁷ d'évaluation de la satisfaction des usagers. Pour autant, tous ces échanges ne permettent pas d'élargir le réseau social des usagers. C'est principalement au niveau des rencontres ayant permis des relations plus ou moins durables que l'on peut parler d'élargissement du réseau social. Concernant l'atelier vidéo, le sociogramme⁴⁸ des interactions produites par les activités vidéo nous montre que ces situations se créent essentiellement avec les personnes ayant sollicité l'atelier vidéo. Elles sont également beaucoup moins nombreuses que toutes les autres interactions se réalisant lors des prises de vue. D'autant que de nombreuses autres activités engagent elles aussi une multitude d'interactions sociales, lorsque tout simplement, elles mettent les usagers en contact d'autres personnes. Ce qui m'intéresse plus exactement, ce sont ces rencontres qui produisent des relations durables. Quels sont alors les éléments qui favorisent ce type de comportements dans le cadre de nos activités?

2.4.1 Cultiver le don

Une particularité de notre activité est de proposer nos services gratuitement. Nous ne sommes donc pas situés dans le secteur marchand où les échanges sont régis par le principe d'équivalence et la recherche de l'utilité (ou du profit). Nous ne sommes pas non plus dans le secteur public où le principe dominant est celui du droit, de la recherche de l'égalité et de la justice. Ce troisième secteur dans lequel nous agissons, est qualifié de tiers secteur par analogie avec le tiers état ou le tiers monde. Ce qui y circule précise Jacques T. Godbout⁴⁹ est dominé par le principe du don et de la dette. On se situe principalement dans le domaine des relations sociales et des réseaux sociaux.

Notre activité serait comparable à une forme de don, dans la mesure où nous nous privons du droit de réclamer quelque chose en retour. Définition empruntée au « Dictionnaire de Sociologie » (1999, p.68). Si nous n'exigeons pas de retour, ma démarche n'en est pas moins intéressée dans la mesure où je cherche à produire des rencontres. Du point de vue des usagers en revanche, le don semble non intéressé puisque c'est le fait même d'être en situation de donneur qui motive leur démarche.

⁴⁷Annexe 2

⁴⁸Annexe 1

⁴⁹ J. T. Godbout, *Le don, la dette et l'indentité*, Boréal, 2000, 190 pp.

Lorsque nous rencontrons des personnes qui sollicitent notre atelier, les usagers n'expriment jamais l'attente d'un retour sous quelque forme que ce soit.

Cependant, le don crée une dette chez le receveur comme le montre Marcel Mauss dans son célèbre « essai sur le don » (1923) à l'exemple du « potlatch » où, dans des sociétés dites archaïques, les chefs dilapidaient leurs fortunes pour rendre en retour du don qu'ils avaient reçu et le dépasser. Le principe mis en avant est l'obligation de rendre et se désigne comme le contre-don. Les usagers du foyer de vie ont certainement accumulé des dettes faute de pouvoir exercer ce contre-don et habitués à recevoir. Ne pas pouvoir rendre, c'est devenir ce que l'on reçoit, être transformé dans son identité affirme M. Mauss. En leur proposant de donner, de faire un don, ils ne vont plus s'endetter vis-à-vis d'autrui mais à leur tour, ils vont créer une dette chez les personnes qui reçoivent leur don. Ainsi, ils vont participer aux échanges qui se font dans la société, en dehors du système marchand et du domaine public, qui caractérisent si bien l'espace de la participation sociale.

J.T. Godbout écrit à ce sujet : « le don aux étrangers nourrit le lien social et est à ce titre un instrument privilégié de prévention des problèmes sociaux – et aussi de solidarité »⁵⁰. L'auteur précise en référence à E. Durkheim que la solidarité est la condition pour que l'homme cesse de chercher en soi-même l'unique objectif de sa conduite et, comprenant qu'il est l'instrument d'une fin qui le dépasse, il s'aperçoit qu'il sert à quelque chose. La vie reprend un sens à ses yeux parce qu'elle retrouve son but et son orientation naturelle. Cette orientation naturelle, je la traduis comme le fait de participer à la vie de la collectivité.

Le don s'avère donc être une forme particulièrement propice pour s'impliquer dans la communauté, parce qu'il s'intéresse aux besoins de ses membres et à ceux qui peuvent les satisfaire en dehors du système marchand et public, par le biais de relations sociales engageantes. Il produit une dette chez celui qui le reçoit dont il s'acquittera en exerçant un contre don. Dans quelle mesure alors cette situation permet de créer des liens durables sans qu'ils soient entretenus par le besoin d'effacer une dette?

2.4.2 Créer une dette mutuelle positive pour former des liens

Le don crée une dette dont les receveurs s'affranchissent par le contre-don. Le tableau⁵¹ d'évaluation de la satisfaction des commanditaires montre que six sur neuf offrent une récompense individuelle ou collective aux usagers en plus du repas ou du goûter, en remerciement de leur action. Dans son livre « Le don, la dette et l'identité », J.T.

⁵⁰*Ibid.*

⁵¹Annexe 3

Godbout démontre que la dette peut être positive et les receveurs ne se sentent plus obligés de rendre mais souhaitent simplement reconnaître ce don. Il s'agit du désir de donner à son tour comme forme de reconnaissance. Dans ce cas, la dette est positive. Il précise que celle-ci peut-être mutuelle, c'est à dire que chacun considère qu'il reçoit plus qu'il ne donne.

Pour les commanditaires, face à la joie manifestée par les usagers quand ils reçoivent leurs récompenses, tous tentent de minimiser le don par des phrases du type : « Mais non, ce n'est rien », « c'est nous qui vous remercions » ou encore « c'est vraiment pas grand chose ». Cela montre qu'ils considèrent avoir reçu plus que ce qu'à leur tour ils ont donné.

Concernant les usagers, c'est lors de la remise d'un film au cours d'une cérémonie organisée suite à la manifestation « Urban'Athlé », que j'ai observé le même comportement. Nous avons réalisé un reportage sur l'action menée par le club d'athlétisme de Moulins qui se déroulait dans un quartier de la ville. Lors de cette journée, des enfants et adolescents profitaient des diverses activités athlétiques proposées, dont certaines, permettaient de mesurer les performances réalisées en vue de déceler de futurs champions. Une cérémonie a donc été organisée ultérieurement pour récompenser les plus performants et permettre la remise et la diffusion du film. A ce titre, les usagers ont été invités à monter sur le podium pour recevoir à une récompense qui n'était pas prévue et des félicitations de la part de toutes les personnes présentes. Les usagers étaient euphoriques et manifestaient grandement leur joie. Le film devait être diffusé après la remise des récompenses pour que tout le monde le visionne mais un problème d'organisation a empêché ce scénario. Je m'inquiétais beaucoup de la déception des usagers mais ils étaient tellement joyeux qu'ils ne se sont même pas aperçus de ce fait. Finalement, la reconnaissance qu'ils avaient reçu était plus importante que ce qu'ils avaient donné, au point d'en oublier leur propre don. D'une certaine manière, ils considéraient qu'ils avaient reçu plus que ce qu'ils avaient donné. C'est ce que J.T. Godbout appelle la dette mutuelle positive. Ceux qui donnent et ceux qui donnent en retour de ce don considèrent mutuellement qu'ils ont reçu plus que ce qu'ils ont donné. Cet état est particulièrement intéressant puisque les relations établies sont basées sur la reconnaissance mutuelle. « Les rapports sociaux engendrés par un échange de don sont parmi les plus importantes forces qui tiennent un groupe social ensemble »⁵².

Ainsi, la dette mutuelle positive serait une situation privilégiée permettant d'être dans

⁵²R. Titmuss, cité par J.T. Godbout dans « Le don, la dette et l'identité », La découverte, 2000, 190 p.

un groupe et de participer à son maintien. G. Simmel écrit lui : « la gratitude suscitée par un acte altruiste se prolonge en créant un lien indissoluble »⁵³.

2.4.3 Envisager le temps comme une ressource

A travers notre offre de service, les usagers vont pouvoir mettre à profit leurs savoir-faire. Expérience peu commune pour certains souvent perçus au travers de leurs incapacités. Ici, leurs compétences vont être valorisées et ils vont pouvoir les mettre au service des autres. Voilà encore une des motivations principales des usagers : On nous sollicite pour ce qu'on sait faire. Cela s'explique en partie parce que l'une de nos ressources principales au foyer de vie l'Envol, c'est d'avoir du temps. Avoir du temps pour aider les usagers à manifester leurs compétences mais aussi avoir du temps à offrir. Du temps dont nous ne savons pas toujours quoi faire en tant que professionnels et qui nous entraîne inévitablement vers de l'activité purement occupationnelle. Les établissements comme le notre qui ne proposent pas de régime d'internat sont nommés « foyers occupationnels » et reflètent une certaine idée encore bien présente de la gestion du temps proposée aux personnes accueillies.

Ailleurs, les nombreux sondages révèlent que le temps est une ressource dont l'homme moderne se plaint de manquer. L'un de ceux réalisés par l'institut français de sondages l'IPSOS en avril 2008, sur les besoins et les attentes des jeunes actifs de sept pays européens dont la France, montre que ce qui leur manque le plus (à 60 %) loin devant toutes les autres réponses, c'est le temps. Il est également une valeur prépondérante dans le secteur économique puisque de lui dépend directement le montant des revenus des salariés. Et c'est peut être là que ce qui était perçu comme un désavantage, le fait de ne pas travailler, peut devenir un atout. Car, si le travail permet d'accéder à un certain statut social, une forme de reconnaissance et de participation sociale, il est avant tout le moyen de subvenir à ses besoins. Au foyer de vie, les usagers n'ont pas cette nécessité. Nos activités n'ont pas besoin d'être lucratives. Cela permet aux usagers d'être en mesure de donner de leur temps sans compromettre la satisfaction de leurs besoins personnels, tout du moins leurs besoins primordiaux tels que se loger, se nourrir ou encore bénéficier de soins élémentaires. C'est grâce à cette liberté que d'autres actions du même type se sont réalisées au sein du foyer de vie.

Ainsi, l'atelier de création picturale réalise depuis plusieurs années des personnages de bandes dessinées sur des panneaux de bois qui servent ensuite à décorer la ville de

⁵³G.Simmel, *Études sur les formes de la socialisation*, PUF, 1999 [1908], p. 56.

Moulins pour le festival de la bande dessinée. La commande émane d'une autre association, le foyer de jeunes travailleurs Viltais, qui paie les matières premières nécessaires à cette réalisation. Les usagers eux, offrent leur temps et leurs savoir-faire qui seront valorisés lors de la manifestation. Ils réalisent également les trophées destinés à récompenser les artistes du festival dont certains ne manquent pas d'intervenir gracieusement au foyer.

Finalement, je m'aperçois que le temps est une ressource dont nous n'avons peut être pas mesuré la grandeur. Parce que c'est une ressource dont nous disposons de manière importante, nous pouvons la mettre à profit des membres de la communauté auxquels elle semble faire défaut. Le don de temps serait alors un moyen privilégié de s'impliquer dans la vie de la cité. Les capacités des usagers sont elles aussi des conditions déterminantes dans cette forme d'échange, sur lesquelles je reviendrai dans un autre chapitre. Pour continuer cette analyse autour des interactions produites lors de nos activités, je rapprocherai ces résultats de la notion de réseau social.

2.5 Élargir le réseau social du foyer de vie

Dans notre atelier vidéo, nous proposons d'offrir nos services aux personnes qui le désirent et qui en ont besoin. Je remarque que mis à part notre première réalisation audiovisuelle, toutes les autres émanent d'une demande et non d'une proposition de notre part. Ce qui veut dire que dans ce que l'on pourrait appeler le réseau social environnant, l'atelier vidéo bénéficie d'une certaine réputation. En effet, contrairement à ce que nous avons prévu, nous n'avons fait aucune publicité ni communication particulière sur notre atelier aux personnes extérieures à la structure. La raison essentielle provient des demandes qui se sont enchaînées et qui nous ont occupées sans interruption. Si elles avaient été plus importantes, nous n'aurions certainement pas pu les satisfaire. Puisque nous n'avons pas fait la promotion de notre action et que nous avons été beaucoup sollicités, c'est que quelqu'un d'autre l'a fait à notre place. En questionnant les personnes qui nous ont sollicités, il se trouve que c'est toujours le bouche à oreille qui a permis de faire connaître notre atelier. De plus, le sociogramme⁵⁴ des interactions produites par les activités vidéo montre que les personnes qui font appel à nos services sont toutes présentes dans des structures du bassin Moulinois. L'information a donc été véhiculée au travers d'un réseau de connaissances situé au niveau local. Il a également suffi de mettre une seule fois notre action à l'épreuve de ce réseau pour que celui-ci se manifeste et nous sollicite à son tour. C'est un élément

⁵⁴Annexe 3

important à prendre en compte dans l'efficacité de notre action, car comme le dit J.T. Godbout, une des caractéristiques essentielles des réseaux sociaux, c'est l'autorégulation. Autrement dit, soit le réseau nous plébiscite, soit il nous éjecte. En ce qui nous concerne, nous continuons de recevoir des demandes provenant de ce réseau. La dernière en date est celle de l'association Ciné Bocage à Moulins, pour réaliser un film de présentation sur le festival cinématographique du second rôle, le festival « Jean Carmet », qu'elle organise.

Lorsqu'on demande aux personnes comment elles ont connu notre atelier, elles nous répondent : « On m'a dit que le foyer de vie l'Envol réalisait des films » ou bien « on m'a dit que l'Envol avait un atelier vidéo ». Jamais personne ne nous a dit qu'il a eu connaissance que tel ou tel usager réalisait des films dans le cadre de ses activités. C'est donc presque toujours la structure qui est citée, parfois même l'association dans son ensemble mais jamais les usagers. C'est également le constat que je fais nous concernant, puisque nous recevons beaucoup d'informations où l'on apprend que telle structure organise tel événement, telle animation. Il y a donc comme le précise la définition des réseaux sociaux à laquelle nous avons fait référence en début de chapitre, un réseau social des institutions. Les usagers en bénéficient de manière indirecte pour interagir avec les membres de la communauté. D'autant plus qu'il arrive que les structures qui nous rencontrent par le biais d'une activité, nous sollicitent pour d'autres projets. Par exemple, une rencontre avec les personnes d'une crèche parentale autour d'une activité musicale a donné suite à un atelier cuisine qui s'est déroulé au foyer. Bien que les deux structures partenaires étaient les mêmes, les supports d'activités et les personnes étaient différentes.

Élargir le réseau social du foyer de vie l'Envol permet donc indirectement d'élargir le réseau social des usagers. Parfois désigné comme le capital social, ce réseau donne une dimension de la participation sociale de chacun. Plus il est développé, plus les possibilités de relations sont importantes et s'étendent. Lorsqu'il est insuffisant, c'est dans le réseau primaire que la participation a tendance à se cantonner, amenant inévitablement à une forme d'exclusion vis à vis du reste de la société.

2.6 Conclusion

J'ai voulu démontrer dans ce chapitre que la question de la participation sociale était avant tout une affaire de relations sociales entre les individus. Face à la situation d'isolement que peut engendrer la vie en institution, ce paramètre a toute son importance dans la manière de concevoir les activités d'animation. Le développement

de l'atelier vidéo m'a permis de mettre à jour une dynamique propice à la création de relations sociales : le don. Parce qu'il est à la fois spécifique au domaine du tiers secteur et qu'il engendre des liens forts et durables entre les individus, il s'avère être un mode opératoire particulièrement adapté à promouvoir la participation sociale. L'analyse de ce processus dans le fonctionnement de l'atelier vidéo a également révélé une ressource sous-estimée au sein du foyer de vie : celle du temps. Parce que nous en sommes riche quand il fait défaut partout ailleurs, il nous est facile dans faire la nature même du don. En conséquence, plus les interactions sociales se multiplient, plus les rencontres apparaissent et plus le réseau social des usagers s'élargit. Parfois de manière indirecte lorsque les relations passent par le réseau social de l'institution, elles n'en contribuent pas moins à créer des liens avec les personnes de la communauté. Le réseau social des usagers correspondrait en quelque sorte au périmètre dans lequel ils peuvent participer. D'où enfin l'intuition que la participation sociale se joue avant tout à un niveau local, comme le montre la situation de l'atelier vidéo.

Cependant, s'il paraît difficile de parler de participation sociale sans qu'il existe un minimum d'interactions entre une personne et les membres de la communauté, cela ne garantit pas la nature de relations. On les souhaite bénéfiques pour les usagers mais les nombreuses expériences et témoignages de personnes handicapées ne sont pas toujours sans nous rappeler la dure réalité de la prise en compte de la différence. La place que va pouvoir occuper l'utilisateur lors de ces diverses relations sociales sera donc un élément déterminant dans la réussite de sa participation.

CHAPITRE III - Valoriser les rôles sociaux des usagers

Bien souvent, lorsque nous effectuons des sorties avec les usagers, nous sommes en situation de visiteurs ou bien de consommateurs de services. Nous explorons les lieux touristiques et culturels proches ou un peu plus éloignés du foyer. Je remarque qu'avec le temps, nous sommes contraints de nous éloigner de plus en plus, sous peine de voir toujours les mêmes choses et dont certains se lassent. Éloignement qui trouve lui aussi ses limites dans des contraintes économiques telles que le coût des transports, des repas ou des services que nous sollicitons. Pour ne pas totalement saturer cette solution qui permet de sortir facilement de la structure, nous devons imaginer d'autres manières d'aller sur l'extérieur et de rencontrer les personnes.

A priori, lors de ces activités, nous recherchons à l'extérieur ce qui est susceptible d'intéresser les usagers, ce qui leur apporte du bien-être, un bénéfice ou encore augmente leur horizon culturel et social. En choisissant de valoriser les rôles sociaux des usagers, nous inversons en quelque sorte le processus. Il s'agit de chercher des situations où les usagers vont pouvoir intéresser des personnes, leur apporter un bénéfice qu'il soit culturel, social ou autre.

Je remarque que cette question est moins présente dans les établissements de service et d'aide par le travail où l'activité des usagers est centrée sur la production. Certains usagers du foyer y ont travaillé de nombreuses années avant leur arrivée. Je les ai interrogé et ils parlent tous de ces moments avec une certaine nostalgie. Bien que certains aient quitté le monde du travail devenu trop fatiguant, c'est avec beaucoup de fierté qu'ils parlent du temps où ils travaillaient. Pourtant, les conditions de travail

n'étaient pas toujours faciles et l'activité représentait une tâche relativement ingrate et rébarbative. Conditions bien différentes de celles du foyer, où les contraintes sont beaucoup plus faibles, les activités assez variées et centrées sur le bien-être de la personne. Ce qui change fondamentalement, c'est qu'ils avaient un statut social reconnu, celui du travailleur. D'ailleurs, lorsque nous rencontrons des personnes pour la première fois, il est fréquent de commencer sa présentation par son activité professionnelle.

On retrouve ici la théorie de E. DURKHEIM dans son livre « De la division du travail social »⁵⁵ pour qui le travail est l'une des instances d'intégration et de participation sociale par excellence. Le sens de l'activité est également très différent car lorsque celle-ci produit des ressources économiques, elle se justifie comme le moyen de subvenir en partie à ses propres besoins. La valorisation des rôles sociaux a pour objectif entre autre de palier à ce manque de sens dont souffre parfois les activités que nous proposons. L'objectif n'est pas une contrepartie financière mais la recherche d'une reconnaissance sociale. C'est dans cette perspective que nous avons imaginé le développement de notre atelier vidéo. D'autres activités évoluent de la même façon et je les joins à mon analyse plus particulièrement dans ce chapitre.

3.1 Explorer les capacités des usagers

Quels que soient les supports d'activités ou les objectifs recherchés, les projets entrepris s'appuient toujours sur les capacités des usagers. Certaines sont aisément perceptibles quand d'autres demandent à être explorées. Le but étant d'accompagner les usagers vers l'acquisition de compétences. Ces dernières relèvent d'une mise en œuvre ayant abouti dans une certaine mesure. Je peux avoir les capacités pour conduire mais je ne serais compétent que lorsque j'aurai appris à le faire. Didier JEDLICZKA publiait en mars 2006 sur le site internet du Carif⁵⁶ dont il a la responsabilité : « La compétence est un ensemble de capacités et de connaissances mises en œuvre dans un environnement donné ». Je retrouve ici tous les éléments avec lesquels j'appréhende cette notion. Guy Le Boterf lui, sociologue et conseiller en ingénierie des ressources humaines, la définit comme : « Un savoir agir reconnu » et ajoute donc cette notion de reconnaissance. Pour ma part, la reconnaissance est le moyen de valoriser une compétence. Les usagers du foyer de vie en possèdent certaines mais souvent, elles ne sont pas reconnues. Chercher à valoriser les rôles sociaux des usagers consisterait à valoriser leur

⁵⁵E. Durkheim, De la division du travail social, PUF, 8e édition, 1967, 416 p.

⁵⁶Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation professionnelle.

compétence à exercer ces rôles. Paul Ricoeur⁵⁷ remarque à ce propos qu'on ne désire pas une reconnaissance vide, mais la reconnaissance de nos aptitudes, de notre utilité, de notre spécificité.

Le point de départ de la valorisation des rôles sociaux des usagers se situe donc au niveau de leurs capacités. Soit elles sont acquises, soit elles font l'objet d'un approfondissement, soit enfin, elles correspondent à une finalité d'apprentissage. Hormis lorsqu'elles sont acquises, elles donnent toujours lieu à un travail, le plus souvent au sein du foyer, où les rythmes d'apprentissages et de perfectionnements sont très variables d'un individu à l'autre. L'atelier vidéo par exemple, s'est construit autour d'exercices de manipulation durant une année entière. Certains ont acquis des compétences en quelques mois alors que pour d'autres, l'année ne sera pas suffisante. Pour ces derniers, ce ne sont pas leurs capacités qui sont remises en cause mais le temps nécessaire pour acquérir un savoir-faire. Le travail de répétition qui permet d'obtenir certains automatismes est souvent la clé de la réussite. La faculté de l'encadrant à accompagner les usagers dans cette démarche est également un élément déterminant.

Je remarque à ce propos que nous utilisons majoritairement les supports que nous maîtrisons. Ma proposition d'activité vidéo fait suite à ma formation aux techniques d'animation de l'audiovisuel que j'ai reçue durant ma formation DEFA. Pourtant, nous sommes parfois sollicités pour mettre en place des activités pour lesquelles nous sommes inexpérimentés. Dans ce cas, nous recherchons des intervenants extérieurs ou bien lorsque les conditions le permettent et le justifient, un encadrant se forme dans le domaine précis. Dans certaines situations, comme lors de la mise en place de l'atelier jardin, c'est un usager qui apporte sa compétence à l'encadrant qui en l'occurrence ne l'avait pas.

Bien que toutes les activités ne nécessitent pas l'encadrement d'un expert, les supports utilisés correspondent essentiellement aux compétences des encadrants et par conséquent, influencent considérablement les apprentissages des usagers. Le premier problème que nous rencontrons en tant qu'animateur correspond en partie à ce que j'appellerai notre patrimoine de compétences. Tout le monde ne peut pas être compétent dans tous les domaines et cela dépend en partie de ses propres goûts, de son parcours personnel et professionnel. Pour autant, l'animateur ne peut pas se contenter de rester là, sous peine d'épuiser rapidement ses ressources de supports d'activités. Soit il continue de se former, de développer de nouveaux savoir-faire, soit il recherche des

⁵⁷ P. Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, Stock, collections "Les Essais", 2004

solutions pour que d'autres personnes apportent leurs compétences. C'est le cas par exemple d'un projet de construction de site internet, qui serait élaboré et actualisé par les usagers. N'étant pas suffisamment expérimentés, nous avons sollicité l'intervention d'un spécialiste qui propose une démarche participative tout au long de la création du site ainsi que l'élaboration d'outils adaptés pour actualiser le site dans le temps. Bien évidemment, cela a un coût puisque l'expert vit de ses prestations et nous sommes en recherche de financement. Recherche à laquelle sont associés les usagers et que j'aborderai dans un chapitre suivant.

Si les capacités et les compétences des usagers s'avèrent essentielles pour jouer divers rôles sociaux, elles sont inéluctablement influencées par celles de l'animateur. D'où l'importance de la complémentarité des encadrants, de leur motivation à évoluer et à trouver des solutions d'accompagnement permettant aux usagers de développer leurs propres capacités. Ceci étant, tout le monde ne possède pas le même potentiel d'apprentissage. Cela se vérifie tout particulièrement dans une population aussi hétérogène que celle accueillie au foyer de vie l'Envol. D'autres solutions permettent alors d'obtenir des compétences, qui ne sont plus d'ordre individuel mais collectif.

3.2 Travailler en groupe pour développer des compétences collectives

Dans l'organisation des ateliers proposés au foyer de vie, les usagers sont répartis en six groupes de sept personnes. Suivant les activités, ces groupes sont modulés en fonction du choix des personnes ou bien du contexte de l'activité. Lors de la réalisation des prises de vue, j'ai choisi de limiter le groupe à cinq personnes. Les raisons sont d'ordre pratique puisque nous filmons avec une ou deux caméras que les usagers manipulent à tour de rôle, limitant ainsi les attentes entre chaque passage. Le souci de l'accueil fait aux usagers motive également ce choix puisque par expérience, les petites équipes plus discrètes génèrent moins d'appréhension auprès des personnes que nous rencontrons.

Lorsque nous réalisons des prises de vue pour le compte d'une personne ou structure extérieure, je sélectionne les participants, d'une part sur la base du volontariat, et d'autre part en cherchant à équilibrer le groupe en terme de compétences. Certains ont déjà la compétence de filmer alors que d'autres ont encore besoin d'une aide. Les groupes fonctionnent en s'entraidant et j'interviens assez peu. Cette configuration permet une mixité en terme de compétences qui rend possible la réalisation de certaines activités, que peut être certains ne pourraient pas effectuer seul. Je constate à ce sujet que les personnes que l'on nomme « leaders » dans notre jargon professionnel sont souvent les mêmes d'une activité à l'autre. Cela a d'ailleurs été un sujet de débat lors d'une réunion

du personnel encadrant. Un membre de l'équipe faisait la remarque suivante : « De toute façon, on valorise toujours les mêmes personnes ici »! Je me suis senti concerné par cette remarque et j'ai répondu qu'il fallait déjà se féliciter de cette situation pour les usagers concernés. Je pense que le problème de fond qui était évoqué concerne la difficulté que nous avons à valoriser certains usagers. Y a-t-il des personnes plus valorisables que d'autres? Sans apporter de réponse au moment de la discussion, j'ai rajouté que je continuerai de valoriser ces personnes car cela permet souvent de valoriser à posteriori ceux pour qui nous avons plus de difficultés. Lorsque nous réalisons une action comme la production d'un film, c'est bien l'ensemble des participants qui est valorisé indépendamment de leur niveau de contribution.

Le groupe, parce qu'il permet de dépasser les compétences individuelles, multiplie les chances d'accéder à de nouveaux rôles sociaux. Lorsque nous réalisons les prises de vue par exemple, certains transportent le matériel, d'autres tiennent la caméra pendant que le reste interroge des participants. Aucun, et ce quelque soit sa compétence, ne pourrait réaliser cette action sans la participation des autres. Pour continuer avec l'exemple de cette activité, le montage vidéo serait difficilement envisageable sans mon intervention puisqu'aucun des usagers n'a encore acquis la compétence pour le faire. C'est donc à partir de cette notion de groupe que je souhaite aborder celle de la collaboration, ou plus exactement, de la co-création.

3.3 Participer par la co-création

Dans le cadre de l'activité vidéo, les usagers réalisent les prises de vue pendant lesquelles j'essaie d'intervenir le moins possible. En revanche, lors du montage vidéo, la situation s'inverse et ma participation est dominante. D'une part parce que le logiciel de montage exige une maîtrise de l'outil informatique que peu d'usagers ont acquis et d'autre part, par manque d'intérêt de ces derniers (sauf lorsqu'ils sont les sujets filmés). Pour leur permettre de participer néanmoins durant cette étape, je réalise un pré-montage qui consiste à découper et récupérer les scènes les plus pertinentes en fonction des attentes des personnes qui nous sollicitent. Ensuite nous les visionnons à l'aide d'un vidéo projecteur pour affiner le montage et je sollicite la participation des usagers. Elle concerne le choix des musiques par exemple ou bien encore des scènes lorsque plusieurs traitent du même sujet. Le vidéo projecteur permet à l'ensemble des participants de visualiser en temps réel les manipulations que je fais sur l'ordinateur. Il s'agit de faire en sorte que le film réponde le plus possible aux attentes des commanditaires en laissant agir les usagers sur une partie du montage, sans que cela

devienne une contrainte trop importante pour eux. Leur plus forte motivation se trouve manifestement dans la réalisation des prises de vue et dans les rencontres engendrées par l'activité.

C'est précisément cette organisation que j'appelle la co-crédation. Chacun participe en fonction de ses compétences et de sa motivation tout en étant complédentaire des autres. Le but étant de réaliser ensemble une action qui sera valorisée. En faisant le choix de ne pas intervenir (ou presque) lorsque les usagers filment, je leur permets d'exprimer leur originalité. Elle se révèle dans le choix des sujets qu'ils décident de filmer, du cadrage, des questions posées ou encore des moments choisis. Cela donne parfois des surprises étounnantes et je me suis aperçu qu'un usager m'avait filmé durant plus d'une heure alors que j'étais avec un autre groupe de caméramans et que nous réalisions un film pour le compte de la mutualité sociale agricole. J'ai également retrouvé un interview de ma propre chef de service qu'un usager a effectué seul, en faisant croire que cela faisait parti d'un documentaire que nous réalisions. Les sujets sur lesquels ils s'attardent sont également étounnants et il arrive fréquemment d'avoir un gros plan sur un objet que personne n'avait remarqué et qui pourtant est souvent porteur de sens. Les endroits d'où ils choisissent de faire leurs prises permettent également d'exprimer cette originalité. Lorsque nous réalisions le film pour la journée de promotion du foot féminin, un usager avait filmé derrière le filet de but en plaçant la caméra à même les cordes. Cela donnait une impression de voir la scène depuis une cage et augmentait la sensation de liberté que les enfants semblaient posséder en jouant au ballon sur ce terrain qui paraissait immense. J'ai trouvé cette scène remarquable et j'ai avoué que je n'en aurais pas eu l'idée. Puis, en intervenant de manière importante sur le montage vidéo, je cherche à normaliser l'acte créateur. Pour que la production soit valorisée, elle aura tendance à se conformer aux normes et aux valeurs de ceux dont on attend la reconnaissance. Il s'agit de valoriser la différence et d'assumer la ressemblance, en vue d'une reconnaissance de notre création.

En examinant les actions réalisées au foyer de vie qui permettent de valoriser les usagers auprès de personnes extérieures, je constate que le même processus est presque toujours mis en œuvre (annexe 4). Pourtant, nous n'avons jamais abordé ce sujet de co-crédation avec le reste de l'équipe encadrante et je n'avais moi même jamais appréhendé le phénomène de manière intentionnelle. Il s'agit plutôt d'une manière instinctive de faire qui se pratique également dans les autres structures d'accueil de jour de l'association l'Envol. Il serait intéressant d'analyser cette pratique sur un ensemble plus important et plus variés de structures d'accueil pour vérifier si elle leur est spécifique.

Pour ne pas dépasser les limites de mon cadre de recherche, je terminerai par cette citation : « L'objectif de co-crédation est atteint lorsque chacun des acteurs se met en jeu dans le processus et est valorisé par la production, tout en étant reconnu dans son apport spécifique : ils sont différents et font ensemble, chacun avec ses compétences, œuvre de création originale. Dans ces conditions, la valorisation co-crédative est émancipatoire et prend toute sa valeur éthique »⁵⁸.

3.4 Investir dans le champ culturel

Le tableau⁵⁹ reprenant les principaux évènements valorisants les usagers auprès de personnes extérieures montre la prédominance des rôles sociaux propres au domaine culturel. Sur les onze évènements présentés, on retrouve trois fois le rôle d'artiste, trois fois le rôle de créateur artistique et une fois celui de réalisateur cinématographique tels que je les ai nommés. Je n'ai mentionné les activités qu'une seule fois dans le tableau mais la plupart se déroulent à mainte reprise durant l'année. Ce choix d'investir dans les activités culturelles s'explique d'abord par la nature des missions des foyers de vie. Les personnes qui sont accueillies sont orientées par la CDAPH⁶⁰ qui leur reconnaît une incapacité à exercer une activité professionnelle. Pour remplir les missions de développement personnel, d'accompagnement à la vie sociale et d'autonomisation telles qu'elles sont décrites dans le projet d'établissement, le choix des supports s'oriente naturellement vers celui des activités culturelles. En effet, même si ces activités tendent à s'insérer de plus en plus dans le secteur marchand, elles correspondent encore à une grande partie des activités qui lui échappent. Cependant, s'il s'agit avant tout d'un choix par défaut, l'intérêt que représentent les activités culturelles pour accompagner les personnes accueillies dans les foyers de vie n'en est pas moins capital. C'est ce que tend à démontrer le mouvement national d'éducation nouvelle, les CEMÉA⁶¹, qui définit la culture de la façon suivante : « Être cultivé, ce n'est pas posséder du savoir, c'est amener la personne à être sujet désirant et non pas objet passif. Les pratiques culturelles devraient permettre à chacun d'être auteur de sa vie »⁶². Parce que ces pratiques conduisent les usagers hors de la tutelle, elles leur permettent d'inventer et de jouer des rôles sociaux valorisés. Ils participent ainsi à la richesse de la diversité culturelle de la

⁵⁸M. Mercier, Approche éthique de la créativité des personnes déficientes mentales, Publication du département de psychologie de la Faculté de Médecine de Namur, consultable en ligne.

⁵⁹Annexe 4

⁶⁰Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

⁶¹Centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active

⁶²Les politiques et pratiques culturelles, moyen de renouvellement des relations sociales et enjeu d'éducation, Extrait du rapport d'activités 2005 des CEMÉA.

communauté. Pour reprendre l'exemple des actions du foyer de vie, lorsque les usagers chantent sur scène devant un public, ils sont en relation directe avec les membres de la communauté. Il n'y a plus d'intermédiaire dans leurs relations puisque ce sont eux qui les animent. L'intérêt des activités culturelles tient en partie de cette configuration particulière où les relations entre producteurs et receveurs s'affranchissent des intermédiaires et créent des liens directs entre les personnes. Comme le déclare le précédent ministre de la culture R. Donnedieu de Vabres : « L'accès à l'art et la culture, la pratique artistique et culturelle, sont des facteurs d'épanouissement personnel et d'ouverture sur le monde et la société »⁶³. C'est à dire que ces activités vont permettre d'accompagner le développement personnel des usagers et se révéler un moyen de s'ouvrir au monde, de participer socialement. C'est ainsi que le 20 octobre 2005, 148 pays adoptaient la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le cadre de la conférence générale de l'Unesco. Le rôle primordial de ces activités dans les processus de cohésion sociale justifie en partie ce mouvement politique sans précédent. On peut lire dans la revue « Culture et recherche » : « La vie culturelle, dans ses dimensions les plus immédiates et les plus concrètes (un son, une image, un vêtement, un festival, un concert...) participe de très près à la cohésion sociale »⁶⁴. Appartenir à un groupe et agir pour maintenir ce groupe, tel est le principe de la cohésion sociale. La participation sociale serait alors un moyen de maintenir cette cohésion en empruntant le chemin des activités culturelles dans une période où le rôle du travail qui assumait en partie cette fonction est mis à mal. En permettant aux usagers d'enrichir notre culture par leurs apports spécifiques, par leur originalité, ils participent à entretenir les liens qui nous unissent en faisant de la différence une richesse, une valeur fédératrice.

3.5 Conclusion

Si l'on considère que jouer un rôle social est une forme de participation, c'est par la reconnaissance de ce rôle dans la communauté. Jouer le rôle d'artiste par exemple, permet une forme de participation sociale dans la mesure où ce rôle est reconnu par la société. Comme le souligne les sociologues Alain Caillé⁶⁵ et Paul Ricoeur⁶⁶, cette reconnaissance s'exprime dans la relation à l'autre. Ainsi, jouer un rôle social reconnu est plus qu'une forme de participation sociale, il en est la preuve, la manifestation. Les

⁶³Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale, Culture et recherche, n°106-107, décembre 2005, p. 9 (consultable en ligne)

⁶⁴*Ibid.* p. 21

⁶⁵Alain Caillé, La quête de reconnaissance, La Découverte, 2007, 304 p.

⁶⁶ Paul Ricoeur, Parcours de la reconnaissance, Stock, collections "Les Essais", 2004

activités culturelles représentent une voix privilégiée dans ce domaine puisqu'elles sont de nature même à créer des liens fédérateurs entre les personnes. Les capacités des usagers et leurs apports spécifiques vont permettre d'investir le champ culturel où, pour être valorisées, leurs contributions auront tendance à se conformer aux normes et aux valeurs partagées dans cette communauté. Pour valoriser la différence, l'acte de co-création s'avère un mode de fonctionnement particulièrement adapté. Chacun est reconnu dans son apport spécifique à la création tout en étant complémentaire les uns par rapport aux autres. Parfois même, cette collaboration est indispensable à la réalisation des actions puisque le groupe crée une compétence dont ne sauraient se prévaloir les personnes individuellement. L'animateur a aussi un rôle prépondérant dans ce processus de valorisation des rôles sociaux puisqu'il influence directement l'émergence des capacités des usagers par ses propres compétences. Tantôt elles inspirent leurs apprentissages, tantôt elles leurs sont complémentaires. Être complémentaire et faire ensemble, cela demande aussi de se positionner d'une certaine manière. Le lien de subordination tend à s'effacer pour laisser place à la collaboration et à la co-décision. Car travailler côte à côte, c'est également accepter de prendre les décisions ensemble, de laisser à chacun la possibilité d'être acteur des projets qui le concernent. C'est cet autre versant de la participation que j'aborderai dans la suite de ma recherche.

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE I - Prendre part aux décisions qui me concernent

1.1 La participation pour palier aux problèmes d'organisation

L'organisation du foyer de vie poste les animateurs, qui comme moi interviennent en journée, en situation de face à face pédagogique de manière continue. Ainsi, du lundi matin au vendredi après-midi, nous encadrons constamment un groupe de six à huit usagers, sur des activités réparties en demi-journée. Seul le jeudi après-midi est consacré à la réalisation de ce que l'on nomme les synthèses des projets des usagers. Il s'agit de faire le bilan et de réactualiser le projet d'accompagnement de la personne concernée en fonction de ses demandes et des observations de l'équipe éducative, transcrites dans un document protocolaire. Les synthèses se terminent vers 16 heures et l'heure suivante donne lieu à une réunion d'équipe où sont abordés les sujets nécessitant une réflexion collective et où sont transmises les informations relatives au fonctionnement de l'institution. A tout cela s'ajoute une heure et demi de temps de préparation accordée en dehors des temps de prise en charge des groupes d'usagers, pendant laquelle nous réalisons principalement la transcription des observations préalables aux réunions de synthèses. Une demi heure est théoriquement réservée à l'animateur avant chaque demi journée pour préparer la séance, soit un total de 4 heures et demi par semaine.

Dans l'animation plus traditionnelle, le temps de préparation est plus important puisque selon la convention collective de l'animation par exemple, l'horaire de temps plein hebdomadaire qui définit un face à face pédagogique est de 26 heures pour un animateur technicien. L'horaire défini est considéré comme le temps plein légal de 35 heures, compte tenu des heures de préparation et de suivi. L'animateur bénéficie de 9 heures de son temps de travail dédiées à la préparation de ses activités contre la moitié seulement au foyer de vie. D'autant plus que cette demi heure de préparation avant

chaque demi journée est purement théorique dans la mesure où les usagers sont présents et sollicitent les animateurs pour des raisons multiples.

Cette organisation particulière pose parfois des difficultés lorsque l'animateur a besoin de rencontrer une personne dans le cadre d'un projet, lorsqu'il est convié à une réunion entre professionnels où bien lorsqu'il réalise des démarches administratives relatives aux projets d'activités. Souvent, il laisse son groupe qui est réparti dans les ateliers restants, non sans provoquer des perturbations importantes pour les autres groupes. Pour éviter de reproduire cette situation de manière trop régulière, j'ai décidé autant que possible, d'emmener les usagers avec moi lors de ces réunions. Que ce soient des réunions avec des élus, avec des partenaires financiers ou associatifs, du moment que l'objet de la rencontre concerne les usagers, cela me semble légitime de solliciter leur présence dans la mesure où ils souhaitent venir et où on accepte de les recevoir. J'ai donc préparé ces rencontres en informant les usagers du rôle des personnes que nous allions rencontrer et de la raison même de ces rencontres. De même, nous avons travaillé sur les rôles que nous allions avoir dans cette rencontre, c'est à dire quel allait être la marge de manœuvre en terme de prise de décisions propre à chacun, qui allait se charger de présenter tel ou tel sujet etc.

A ce jour, personne n'a refusé la présence des usagers ni manifesté de réticences ou de réserves particulières. Le contraire aurait été difficilement justifiable que ce soit d'un point de vue moral ou bien tout simplement en vertu du droit des personnes en situation de handicap. Notre demande pour être reçu avec la présence des usagers servait à garantir le bon déroulement de la rencontre pour tous les participants. Si je n'ai finalement pas été surpris du plaisir et de la fierté que les usagers ont manifesté à participer à ces rencontres, je l'ai grandement été concernant l'impact de leur présence sur l'aboutissement des négociations et les suites données aux projets. Lorsque par exemple des usagers du groupe de chanteurs « Band'artists » ont présenté leur projet de création de disque à une élue de la mairie de Moulins adjointe à la culture, ils ont obtenu une aide financière importante et une proposition en matière de soutien logistique sans presque avoir besoin de le demander. Ce qui est rarement le cas quand je défends le projet seul en tant qu'animateur, pour le compte des personnes que j'accompagne. Et les exemples ne s'arrêtent pas là. La mairie d'Yzeure, commune voisine, nous proposait une salle de spectacle avec une certaine hésitation car elle doutait de la réussite de notre premier concert. Les élus ont annulé la date qui était initialement prévue et nous avons insisté pour les rencontrer avec les chanteurs qui souhaitaient présenter leur projet et leurs motivations. Les usagers se sont livrés à une

véritable revendication, estimant que leur projet était suffisamment abouti pour que l'on ne puisse pas douter de sa réussite. L'élue présente leur a répondu qu'elle les soutenait entièrement et a donné des explications brouillardeuses quant à l'annulation de la première date. Nous avons pu fixer une nouvelle date pour le spectacle qui s'est déroulé à guichet fermé puisque les 450 places de la salle d' Yzeurespace ont été occupées le soir de la manifestation.

Ainsi, ce qui s'avérait être une démarche pour pallier à un problème d'organisation interne au foyer de vie, s'est avéré un outil précieux pour faire valoir les besoins, les envies et les projets des usagers. Cet outil n'est autre que celui de la participation. Bien qu'elle était déjà recherchée dans différentes étapes de certains projets, ce choix d'impliquer les usagers à ce niveau de l'élaboration était plutôt innovant au sein de l'institution. Outre les bénéfices constatés sur l'issue de ces rencontres, la participation des usagers a permis de faire de cette partie de conception, une activité à part entière. Cela répond au problème de l'animateur qui peut élaborer les projets et assumer la majeure partie des démarches avec les usagers, et cette activité les entraîne dans une dynamique émancipatoire au vu des nouvelles libertés et des nouvelles possibilités qu'ils acquièrent. Toutefois, cette démarche passe par un apprentissage mutuel, où tant les usagers que les animateurs doivent réapprendre à travailler ensemble et se répartir les rôles de manières différentes.

1.2 Se co-éduquer à la participation

Comme je viens de le préciser, la participation des usagers dans les différentes étapes des projets réalisés au foyer de vie ne va pas de soit. Tout d'abord, lorsqu'on sollicite les usagers pour des démarches auxquelles ils n'étaient pas habitués, cela nécessite un accompagnement spécifique de la part de l'encadrant qui propose une démarche pédagogique nouvelle et qu'il doit adapter. Car si la situation s'avère être naturellement à la portée de certains, d'autres montrent plus de difficultés à s'impliquer dans les projets qui les concernent. Cela est d'ailleurs plus flagrant chez les personnes institutionnalisées depuis l'enfance, puisque d'une manière générale, ce mode de vie engendre une forme de résignation à l'autorité encadrante qui se charge de prendre la majorité des décisions qui concerne l'utilisateur. C'est en partie ce que souligne J.R. Loubat dans un article sur la participation sociale des personnes en situation de handicap où il écrit : « L'institutionnalisation massive a généré sans nul doute une infantilisation condescendante, un recul vis-à-vis de la citoyenneté et du statut d'adulte par un refus de la responsabilité, de l'autodétermination, par une coupure avec l'environnement, un enfermement dans le pathos, une mise en tutelle économique. Le statut de handicapé

s'est affirmé comme celui d'un mineur à vie »⁶⁷. Ainsi, proposer à certains usagers de prendre des décisions, de s'impliquer dans les projets, ne suffit pas à produire une participation effective.

En revanche, en leur proposant de tester ce mode de fonctionnement, on permet aux usagers d'expérimenter la participation. Je retrouve ce propos dans un dossier sur la participation rédigé par l'organisation de mouvement populaire les Francas : « La confiance en soi et la compétence, qui permettent de s'impliquer, ne peuvent s'acquérir que par une pratique progressive »⁶⁸. Certains se montent hésitants, d'autres ne semblent pas vraiment intéressés et enfin, des usagers sont particulièrement enthousiastes. Le but étant de leur laisser le choix de participer. Il s'agit à partir de la méthode expérimentale, de découvrir la participation afin d'être en mesure de choisir quand je souhaite participer.

Cela suppose également une certaine prédisposition de la part de l'encadrant à partager son pouvoir. Laisser le pouvoir de décider aux usagers, c'est accepter de ne plus avoir la maîtrise totale de son activité. C'est faire confiance et croire aux possibilités, aux capacités des usagers à prendre des décisions en ce qui les concernent. C'est accepter que l'horizon que l'on cherche à atteindre soit différent de celui que l'on imaginait. Mais c'est également faire le choix de prendre le temps d'accompagner les personnes dans cette démarche. Par exemple, lors de la réalisation d'un documentaire audiovisuel pour participer à un festival de court-métrage, les usagers ont choisi les personnes qu'ils souhaitaient interviewer. Ils ont ensuite été les rencontrer ou bien ils leur ont téléphoné pour leur soumettre leur invitation. Il a donc fallu préparer ces rencontres et ces entretiens téléphoniques, en tenant compte par exemple des difficultés d'élocution de certains. Pour autant, cela n'a pas été un obstacle infranchissable et si quelques-uns ne se sont pas prêtés à cet exercice, ils ont pu participer à d'autres étapes de la réalisation du documentaire. Car ce qui me paraît important, ce n'est pas que tout le monde soit toujours actif dans les prises de décisions ou dans les choix à faire, mais que en fonction des caractéristiques de chacun, le choix de la participation soit une réalité. Certains prennent des décisions facilement, d'autres ont des difficultés à s'exprimer, à exprimer leurs choix, leurs envies. Finalement, il s'agit de proposer une participation qui soit adaptée aux capacités de chacun pour considérer que celle-ci puisse être effective.

⁶⁷J-R Loubat, Pour la participation sociale des personnes handicapées, dans Lien social n°675, Août 2003, p.

⁶⁸Les Francas de L'ain, La participation des enfants : de la politique de participation symbolique à la citoyenneté, Dossier Directeur, CIT 2, 2001 (document remis lors de la formation DEFA, module « environnement social de l'animation »).

1.3 Adapter la participation

Nous ne participons pas toujours en tant que décideur, en tant qu'acteur, à toutes les actions qui nous concernent. Je peux faire le choix de profiter d'une prestation sans avoir à participer à son élaboration. Lorsque je décide de faire une activité dans un club sportif par exemple, je peux pratiquer mon activité sans avoir à me soucier des décisions concernant le club, qui sont généralement du ressort des administrateurs. Je suis dans une situation de consommateur et je me centre sur les bénéfices, sur le bien-être que m'apporte mon activité.

En faisant le parallèle avec les personnes accueillies au foyer de vie, je me rends compte que la situation est assez similaire. Lorsque les usagers ne participent pas ou peu à l'élaboration des activités, des projets, ils sont en position de consommateur. A la différence près qu'ils ne choisissent pas véritablement les activités qu'ils vont consommer, puisque d'une part ils sont obligés d'être présents durant les activités, d'autre part, le choix est limité aux activités proposées dans la structure et réparties en fonction des groupes d'usagers. Si je fais parti d'un groupe pour lequel il est prévu d'être en activité sportive, je reste avec le groupe même si je ne veux pas pratiquer. L'organisation du foyer autorise quand même une certaine souplesse pour permettre quelques changements mais de manière générale, les activités sont réparties en fonction des groupes et les usagers restent avec leur groupe.

Leur position de consommateur est également encore un peu tronquée puisqu'en milieu ordinaire, le paiement de la prestation ouvre certains droits que le consommateur est en mesure de faire valoir pour défendre ses intérêts. En foyer de vie, l'absence de cet acquittement direct limite l'usager dans ses possibilités de revendication. Si la prestation a bien un coût, elle est le plus souvent réglée en partie ou en totalité par l'aide sociale et le cas échéant, le reste est à la charge de la famille ou de l'usager lorsqu'il possède une source d'argent suffisante. Bien que des droits existent pour faire valoir les intérêts des usagers, cette situation ne favorise pas leurs prises en compte par les intéressés. Ainsi, les usagers se trouvent dans une position hybride, située entre celle de consommateur et celle de subordonné. En leur proposant de prendre part aux différentes démarches d'élaboration de leurs projets, ils sortent de cette posture et deviennent les acteurs et les réalisateurs de leurs propres activités.

Pour illustrer ce propos, je citerai l'expérience du film réalisé pour la mutualité sociale agricole de Moulins. Lors des prises de vue, les usagers étaient répartis en deux équipes de deux, chacune avec une caméra. En effet, nous avons décidé d'utiliser notre caméra

semi professionnelle et notre caméra standard pour filmer les sujets en « champ contre champ ». Dans l'une des équipes, une personne était très à l'aise avec la caméra et l'autre beaucoup moins. Au bout d'un moment, alors que j'invitais cette personne à utiliser la caméra, elle s'est emparée du sac contenant le matériel vidéo (cassettes, pare-soleil, trépied et autres). Elle a alors suivi son coéquipier tout le reste de la journée avec le sac de matériel. Elle s'était entièrement investie dans ce rôle si bien qu'elle ne voulait plus quitter son sac au moment du repas. Me concernant, je n'ai pas cherché à lui faire utiliser la caméra à tout prix, puisque ce qu'elle avait décidé par elle-même semblait lui convenir. Elle avait participé à réaliser le film de la manière qui lui convenait, en ayant pris elle-même cette décision. Il ne me restait plus qu'à approuver ce choix, de l'en féliciter et de ne pas manquer de valoriser le rôle qu'elle avait joué durant cette journée. Malgré ses difficultés de communication, elle nous a fait comprendre sa décision et la place qu'elle souhaitait prendre dans cette action. L'erreur je pense, aurait été d'anticiper cette réaction et de lui confier cette mission de manière pré-établie, en estimant la manipulation de la caméra dépassait ses compétences. Car si cela a certainement orienté son choix, elle s'est rendu compte par elle-même de ce qui ne lui convenait pas. Ainsi, laisser le choix de la participation, c'est aussi laisser les personnes découvrir leurs limites pour les aider si besoin est, à faire les choix en conséquence. Le choix peut être de repousser ces limites par diverses formes d'apprentissages et d'expérimentations mais également de s'impliquer dans les actions de manière différente, ce dont les usagers je pense, sont les plus à même de nous montrer.

1.4 Se situer dans la participation

Si les vertus de la participation ne sont plus à démontrer, elle peut parfois servir une toute autre cause. Pour situer les actions que nous engageons avec les usagers du foyer de vie, je me référerai plus particulièrement à « l'échelle de la participation »⁶⁹, élaborée par Roger Hart et reprise dans les travaux des Francas sur le thème de la participation. Le niveau le plus bas de l'échelle correspond à la notion de manipulation. On comprend tout de suite qu'elles peuvent être les dérives de la participation et à qui elles peuvent profiter. Ainsi, en remontant cette échelle, on passe de ce que l'auteur appelle la manipulation et les faux semblants à la participation. En analysant des projets réalisés au foyer de vie, je vais les situer dans les différents échelons de la participation et comparer les avantages procurés aux usagers.

⁶⁹Annexe 5

1.4.1 Manquer la participation

Pour commencer par le premier barreau de l'échelle, la manipulation, je citerai l'exemple de l'organisation de la fête des familles qui a eu lieu en juin 2008 au foyer de vie. Les familles des usagers étaient conviées à assister à une après-midi dansante orchestrée par un groupe de musette et rythmée par quelques spectacles. Durant la préparation de cette manifestation, nous avons demandé aux usagers s'ils avaient des idées de spectacles ou de thèmes pour la journée festive. Certains se sont exprimés, ont donné des idées ou bien ont affirmé ce qu'ils ne voulaient pas faire. Nous nous sommes réunis entre professionnels et nous avons choisi les idées que nous allions garder. Le thème de la journée (la guinguette) quant à lui, fut imposé par notre directeur alors qu'il était en contradiction avec les éléments que nous avons retenu sur les propositions des usagers. Mais ce n'est pas tant sur l'attitude de notre directeur que je souhaite mettre l'accent que sur celles des animateurs dont je faisais parti. Certes, dans la relation avec notre directeur, nous pourrions dire que nous étions en dehors de l'échelle de la participation puisque la décision ne pouvait pas être négociée. Cela avait en revanche le mérite d'être explicite. En revanche, nous n'avons pas informé les usagers sur la manière dont nous avons traité leurs opinions et leurs propositions. Nous ne leur avons pas expliqué nos choix, pas plus que nous les avons invité à participer à sélection de ces choix. C'est précisément la description que je retrouve dans l'échelle de R. Hart concernant la manipulation : « Un exemple de manipulation est de consulter les personnes sur un projet mais sans tenir compte de leurs avis ni même de leur rendre compte de l'évolution du projet »⁷⁰. Ceci étant, tout le monde était ravi du déroulement de la fête, que ce soit les familles, les usagers ou le personnel du foyer de vie, tous ont manifesté leur joie durant cette journée très conviviale. Ainsi, la manipulation n'aurait pas que de mauvaises intentions et cet exemple montre qu'il peut être appréciable, dans certaines conditions, de ce laisser manipuler. Sauf que, pour pouvoir émettre ce jugement, il me semble indispensable d'avoir choisi de l'être et non que cela se face à notre insu. L'exemple de la télé-réalité tel que l'émission « secret story » illustre bien cette situation où les candidats savent qu'ils sont manipulés et ne participent pas à l'élaboration du scénario. Ils y trouvent néanmoins une satisfaction importante notamment en terme de popularité et surtout, ils ont choisi d'être dans cette situation clairement explicite.

Le problème que je constate dans ce mode de fonctionnement, c'est que les personnes

⁷⁰Annexe 5

qui se mobilisent le plus sont justement celles qui prennent les décisions. Au foyer de vie, ce sont principalement les encadrants qui ont été actifs le jour de la fête. Les usagers et les familles se sont contentés de faire ce que nous leur proposons. Lorsque cela reste une manière d'agir ponctuelle, on imagine que les bénéfices apportés par ce type d'action sont profitables aux usagers. Si cela en revanche devient un mode de fonctionnement privilégié en matière d'animation, les usagers ne prennent plus de décisions et attendent constamment que les encadrants impulsent des actions. Ils deviennent dépendants de l'animateur sans lequel ils restent dans l'inaction.

Cet état d'inactivité lorsqu'il n'y a pas d'encadrant est assez important au foyer de vie puisqu'il concerne la majorité des usagers. Je remarque à ce titre que les usagers ont développé une capacité étonnante à pouvoir rester en inactivité sur de longues périodes. En effet, notre calendrier d'activités est calqué sur celui des établissements scolaires et durant les vacances, nous fonctionnons sur le principe de libre participation. Les usagers peuvent venir dans les ateliers s'ils souhaitent réaliser des activités à leur demande. Sinon, ils peuvent demeurer dans les différents lieux du foyer où ils sont autorisés à rester en journée. Or nous faisons le même constat à chaque période de vacances : la majorité des usagers restent en situation d'inactivité, ce dont seulement quelque-uns se plaignent.

Heureusement, la manipulation n'est pas le mode de fonctionnement dominant au sein de la structure, mais ces constats interrogent quand même sur les réelles possibilités de participation qui sont proposées aux usagers. En me référant à l'échelle de Hart, je serais tenté de conclure que nous naviguons encore trop entre les trois premiers barreaux de l'échelle de la participation qui correspondent à des faux semblants. C'est à dire qu'au mieux, « la personne a apparemment la parole, mais en réalité, elle n'a que peu le choix du sujet ou du style de communication et guère plus de formuler son opinion sur le sujet »⁷¹.

1.4.2 Tenter la participation

Comme je viens de le montrer, nous ne pouvons nous satisfaire du degré général de participation des usagers au sein du foyer de vie. Je constate toutefois que de plus en plus de tentatives sont réalisées pour permettre aux usagers de participer aux décisions qui les concernent. Cela s'explique par le renforcement des droits des usagers en matière de participation et d'une évolution des pratiques professionnelles des

⁷¹Annexe 5

animateurs confrontés régulièrement à cette notion de participation. Car si elle est mise en avant dans le champ du handicap, elle l'est aussi dans tous les autres domaines de l'animation avec lesquels nous sommes fréquemment en contact. Tout ceci concourt à une prise de conscience des enjeux de la participation à un niveau plus globale de l'animation. L'atelier vidéo est une tentative pour réaliser cette participation. Pour se situer sur l'échelle de R. Hart, je précise tout d'abord que ce projet a été initié par l'animateur. Les décisions sont prises avec les usagers, soit en tenant compte de leurs opinions et en leur expliquant pourquoi et comment nous retiendrons l'une ou l'autre, soit en leur laissant prendre eux mêmes les décisions qu'ils sont en mesure d'assumer. Ce fonctionnement nous place au sixième barreau de l'échelle qui est, selon les Francas, celui de la vraie participation parce que « bien que les projets soient une initiative des encadrants, les décisions opérationnelles sont partagées avec les usagers »⁷². En effet, lorsque nous sommes sollicités pour réaliser un film, nous organisons une rencontre avec les commanditaires afin que ceux-ci expliquent leurs souhaits directement aux usagers et que ces derniers puissent répondre à cette demande. Cela implique une responsabilité de la part des usagers qui, en acceptant de répondre favorablement, prennent l'engagement de réaliser le film et d'assumer tout ce qui lui est inhérent. Faisant partie intégrante du groupe d'atelier vidéo, je m'engage également dans les mêmes conditions. Cela a une première répercussion sur la suite du projet puisque le moment venu, les usagers devront répondre de leurs engagements en allant réaliser les prises de vue. Sans cette participation préalable des usagers, il arrive régulièrement qu'à la veille de réaliser une action, certains aient changé d'avis et ne désirent plus prendre part à l'activité. Leur responsabilité est donc un argument de poids pour enrayer cette démotivation. Dans une situation de consommation, les arguments font défauts et le chantage ou la menace sont souvent les derniers recours.

Ceci étant, jusqu'à maintenant, les usagers qui ont participé à la réalisation des films ont toujours tenu leurs engagements sans que j'ai à leur rappeler qu'elles en étaient leurs responsabilités. Aider les personnes à prendre des décisions, c'est donc inévitablement accepter de les mettre en situation de responsabilité. Voilà peut-être le terme qui définit le mieux cette idée d'implication, de prise de décisions et de choix dans le processus de participation sociale : être responsable des actions que je souhaite mener dans la société.

1.5 Conclusion

⁷²Annexe 5

J'ai voulu mettre en évidence dans ce chapitre l'importance de l'implication des usagers dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets. Qu'elle concerne les activités internes à l'établissement ou bien celles qui leur permettent d'agir dans la communauté, la participation est liée à la possibilité des personnes de faire des choix et de prendre des décisions. Compétence qui s'acquière par l'expérience, elle nécessite également un réajustement entre le rôle de l'encadrant et celui de l'utilisateur. Ce dernier ne peut plus être considéré comme un acteur passif en attente de stimulations mais comme quelqu'un capable de faire des propositions et d'en assurer la mise en œuvre. La mission de l'animateur n'est plus d'inventer des projets mais de permettre une création commune dans laquelle chacun aura sa part de responsabilité. Certaines expériences auxquelles j'ai fait référence montrent qu'ils sont parfois les plus efficaces pour défendre leurs intérêts. Pour autant, si les vertus de la participation sont multiples, elle peut aussi dériver vers des comportements de manipulation dont personne n'a forcément conscience. C'est pourquoi la démarche de participation demande une certaine rigueur qui passe par une remise en cause des pratiques professionnelles. L'échelle de la participation de R. Hart est un outil pour se situer dans le spectre de la participation et éviter ainsi de la manquer.

Je remarque que le rôle de l'animateur est un élément déterminant dans cette démarche participative notamment par la position qu'il adopte à l'égard des usagers. C'est le sujet que je traiterai dans le dernier chapitre de ce mémoire.

CHAPITRE II – Être animateur au regard de la participation sociale

2.1 Être animateur au foyer de vie l'Envol

Peut-on définir ce qu'est un animateur? Difficile semble-t-il d'après les propos du sociologue Eric Robinet⁷³ pour qui l'identité des professionnels de l'animation est un problème récurrent. Issue de la tradition de l'éducation populaire, l'animation s'est progressivement professionnalisée, entraînant une complexification de son champ d'action et multipliant les fonctions de ses agents. Cette polyvalence de l'animateur est certainement l'un des éléments qui rend sa fonction difficile à cerner. Pour ma part, je citerai une définition utilisée par Jean Claude Gillet, dans son livre « L'animation dans tous ses états (ou presque) »⁷⁴ qui présente l'animateur comme un professionnel visant au développement de la personne ou des groupes par la mise en place d'activités. En effet, cela correspond à la mission première qui m'a été confiée en tant qu'animateur en arrivant au foyer de vie. Mon rôle est avant tout de mettre des personnes en activités, de les animer. La définition du verbe animer précise qu'il s'agit de donner une âme, de donner la vie. Les activités auraient ainsi avant tout une fonction vitale. Vision qui peut sembler excessive mais qui justifie la mise en place d'activités occupationnelles telles qu'elles sont encore nommées et pratiquées dans les foyers de vie. Cette fonction relative à la santé se retrouve dans les activités physiques et sportives que j'encadre, où les objectifs sont d'abord ceux d'entretenir les fonctions physiologiques et motrices des personnes. Au delà des intentions pédagogiques et éducatives, certaines activités ont

⁷³E. Robinet, De l'identité professionnel des animateurs,

⁷⁴J.C. Gillet, L'animation dans tous ses états (ou presque), L'Harmatan, 2005, 270 p.

d'abord la prétention de mettre les personnes en mouvement et d'une certaine manière, leur permettre de rester en vie.

Parallèlement, l'évolution des représentations du handicap a permis d'insister sur les capacités, les potentialités des personnes handicapées. L'objectif est devenu alors le développement de la personne, son épanouissement personnel. En tant qu'animateur, je veille ainsi au développement des potentialités des usagers. Je fais appel à des supports que je maîtrise pour la plupart et qui me permettent de mettre en place des activités collectives. A l'intérieure de ces actions de groupe, je propose des adaptations en fonction des caractéristiques de chacun pour que tous puissent participer et en tirer si possible, un enrichissement personnel. C'est peut-être là, une des spécificités les plus caractéristiques de ma fonction d'animateur : Fédérer un groupe autour d'une activité qui sera bénéfique à chacun.

Une bonne connaissance de l'activité est souvent nécessaire car elle permet de disposer d'un certain nombre d'astuces pour adapter sa mise en œuvre. Cela demande aussi une connaissance suffisante des personnes que j'encadre et de leurs problématiques. Pour m'aider dans cette tâche, je peux compter sur les autres professionnels de la structure, tels que les éducateurs spécialisés, les aides médico-psychologique et les autres animateurs ou « faisant fonction de ». D'où l'intérêt du travail en équipe qui représente lui aussi une part importante de mon travail.

Ceci étant, pour rassembler les usagers autour d'une activité, je dois faire en sorte qu'ils aient envie d'y participer. Pour les motiver, je suis obligé de questionner le sens de ces activités pour chacun. Le plaisir immédiat de faire quelque chose dispense parfois de cette réflexion mais l'importance des activités dans l'emploi du temps des usagers m'a conduit à une autre stratégie. J'ai choisi de partir de leurs besoins, qu'ils sont en mesure de verbaliser ou que j'ai interprété à partir de mes observations. Parmi ceux que j'ai constaté, certains correspondent au besoin d'avoir des relations avec des personnes extérieures à la structure. Ainsi, la finalité de l'activité vidéo par exemple, est devenu cette recherche d'échanges avec de nouvelles personnes. Outre leurs besoins, les usagers expriment aussi leurs envies et leurs désirs. Certains sont réalisables, d'autres ne le sont pas. Quoi qu'il en soit, ces éléments sont à prendre en compte dans l'élaboration des activités, soit pour tenter de les satisfaire, soit pour en permettre le deuil. Lorsque je travaillais en institution médico-éducative par exemple, un usager avait le désir de devenir un basketteur professionnel. Nous avons mis en place une activité autour de ce support puis nous avons eu l'opportunité de rencontrer une équipe de joueurs professionnels. Après le match amical, le jeune homme en question a

longuement discuté avec les autres joueurs qui lui ont décrit le parcours difficile et contraignant de leur carrière. Ils lui ont expliqué que beaucoup d'autres personnes voulaient faire la même chose mais que très peu y parvenaient. Quelque temps après, nous avons participé à un tournoi de basket inter-établissements où ce jeune homme a pris énormément de plaisir. Il ne voulait plus devenir un joueur professionnel mais devenir animateur pour organiser des rencontres de basket. Il avait fait le deuil de son rêve ou plus exactement, il l'avait remplacé par un autre un peu plus réaliste. Ces différents exemples montrent une autre caractéristique importante de ma fonction d'animateur, celle de concevoir des projets pédagogiques et éducatifs.

Cependant, ne pouvant compter sur la régularité des opportunités, il faut également agir sur l'environnement. Cela demande une connaissance suffisante de ce milieu pour pouvoir mobiliser certains de ses acteurs mais également pour contribuer son évolution, à son adaptation. Ma fonction est alors celle de médiateur entre les usagers et le milieu dans lequel ils évoluent. Souvent, cela passe par une recherche partenariale où le but est de faire converger les intérêts des usagers avec ceux des personnes ou structures extérieures. Je me situe alors également dans les fonctions de négociateur.

Enfin, lorsque les projets se réalisent, je participe à la coordination des actions dans lesquelles le reste de l'équipe est aussi impliqué. Pour garantir le bon déroulement du projet, je veille à l'évolution de la place que chacun occupe dans celui-ci.

C'est ainsi que je définis mon rôle d'animateur comme celui d'un spécialiste de la mise en situation d'activité collective, capable de composer avec les particularités des personnes et les caractéristiques du milieu environnant. Grâce à un travail d'équipe, je participe à la conception de projets pédagogiques et éducatifs dans lesquels j'occupe aussi la fonction de coordinateur. Pour permettre la réalisation de ces projets, je développe le partenariat avec les personnes et les structures extérieures. Lorsque j'accompagne les usagers dans cette démarche, j'occupe une fonction de médiateur en facilitant les négociations qui, lorsqu'elles permettent d'aboutir à un consensus, concourent à la réussite de ces projets.

Enfin, bien que la formation DEFA prépare à une fonction de cadre, je n'en ai pas le statut ni la fonction. Les postes de cadres dans ce genre d'institution sont généralement réservés aux personnes ayant suivi des formations plus traditionnelles du secteur médico-social telles que celles d'éducateur spécialisé, du CAFERUIS⁷⁵ et du CAFDES⁷⁶. Après en avoir discuté avec mon directeur, il m'a expliqué que de son point

⁷⁵Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

⁷⁶Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social ou de service d'intervention

de vue, les diplômés de l'animation avaient peu d'avenir dans le secteur médico-social. J'ai personnellement une autre opinion que je vais argumenter dans la dernière partie suivante de mon mémoire.

2.2 Animer la participation sociale

En reprenant les travaux de mon expérience d'animation et de ma recherche, je constate que tout commence par l'expression des besoins des usagers. Le besoin de sortir et d'avoir des relations sociales autres que celles réalisées dans la structure. Pour repérer ces besoins, cela demande une certaine attention car le malaise que j'ai constaté face à cette situation de cloisonnement a également été interprétée comme une conséquence pathologique des usagers. Avec une telle vision, le problème reste centré sur la personne et nous lui demandons de faire des efforts pour s'adapter à la situation. Ce modèle de prise en charge a déjà montré ses limites puisqu'il est clairement reconnu aujourd'hui que l'environnement joue un rôle important dans les situations handicapantes. L'attention est donc à porter également sur le contexte et le milieu dans lesquels les personnes évoluent. Pour cela je propose de se poser une question simple : Supporterions nous de vivre dans les mêmes conditions? Si tel n'est pas le cas, cherchons d'où viennent ces réticences qui bien souvent montrent des problèmes liés à l'environnement et aux conditions de vie. Ainsi, mettre en œuvre un processus de participation exige avant tout une bonne connaissance de son public dans son contexte environnant. Pour cela, je propose de réaliser un diagnostic de situation. Celui-ci consiste à observer les personnes dans leur contexte mais aussi à en réaliser une approche systémique qui apprécie simultanément leurs dimensions fonctionnelle, relationnelle et environnementale, et leurs interactions. Cela permettra de révéler les éventuels obstacles à une démarche de participation sociale ainsi que les éléments facilitant. Pour que ce diagnostic soit le plus pertinent, je pense que tout le monde doit participer à son élaboration de manière à ce que chaque situation soit décrite en fonction des positions de chacun. Il s'agit de réaliser un diagnostic partagé pour lequel il est souvent conseillé de se faire accompagner par une tiers personne qui représentera une certaine neutralité et favorisera l'expression de tout le monde. Dans le contexte du foyer de vie, ce sont les professionnels présents sur le terrain tels que les animateurs qui ont conduit ce diagnostic.

Une fois ces informations recueillies, nous pouvons planifier les différentes étapes d'une démarche de participation sociale. Là encore, le concours de toutes les personnes

est indispensable pour que chacun puissent prendre part à ce projet et influencer son évolution. En fonction des informations préalables, les premières actions pourront consister à agir sur des situations qui font obstacle à cette démarche. Lorsque les conditions sont favorables, le projet d'actions peut démarrer. Au foyer de vie, il se concrétise principalement dans la mise en place d'activités culturelles dont les animateurs ont la responsabilité. Pour que celles-ci produisent une forme de participation sociale, je ferai les préconisations suivantes :

Choisir des activités permettant un minimum d'interactions avec les membres de la communauté

- en privilégiant les activités culturelles qui développent les liens interpersonnels
- en choisissant des situations permettant le don qui favorise des liens durables
- en développant le réseau partenarial de la structure qui profite également aux usagers

Choisir des activités qui valorisent les rôles sociaux des usagers

- en s'appuyant sur les capacités des usagers et en cherchant à les développer
- en privilégiant le processus de co-création entre l'animateur et le groupe
- en favorisant la collaboration dans le groupe qui permet de réaliser des actions collectives

Proposer aux usagers une participation effective dans l'élaboration et la mise en place des projets:

- en négociant la part de décision qui revient à chacun
- en adaptant les possibilités de participation
- en évaluant et en mesurant la participation des usagers

Sans avoir la prétention de proposer une méthode exclusive, cette démarche que j'ai proposé dans le cadre du développement de notre atelier vidéo et des autres activités que j'encadre comme le chant, a permis une forme de participation sociale concrète. L'évolution de la prise en charge des personnes handicapées privilégie fortement ce mode d'accompagnement qui reste assez récent dans le champ du handicap. Au contraire, cette démarche s'inscrit dans les fondements de l'éducation populaire qui a fait naître l'animation. Ainsi, J.M. Mignon rappelle que l'éducation populaire reste une des racines profondes de l'animation, fondée « sur l'idée que l'émancipation sociale et

l'émancipation politique passent par l'animation culturelle »⁷⁷. Pour J.C. Gillet « la démarche d'animation consiste en la mobilisation de compétences générales et spécifiques autour d'un projet d'autonomisation et de socialisation d'un groupe d'individus, en rapport avec leur milieu et leur environnement, à partir d'une activité ou d'un ensemble d'activités qui servent de support et de moyens au projet proprement dit »⁷⁸. Parce que la finalité de l'animation se situe au niveau de cette participation sociale, je pense qu'elle va se développer dans les structures d'accueil spécialisées où cette ambition de prendre part à la vie de la cité est de plus en plus marquée.

⁷⁷J.M. Mignon, G. Poujol, Guide de l'animateur socioculturel, Dunod, 2005, 306 p. p.11

⁷⁸J.C. Gillet, Animation et animateurs – Le sens de l'action, l'Harmatan, 1995, 326 p.

CONCLUSION GENERALE

Mon travail de recherche s'est intéressé à la vie des personnes en situation de handicap mental accueillies au foyer de vie l'Envol où je suis employé en tant qu'animateur. Elles ne travaillent pas et sont majoritairement sous le régime d'internat. Elles passent ainsi la plupart de leur temps dans l'enceinte du foyer où leurs relations sociales ont tendance à

se restreindre. Les usagers qui vivent dans cet établissement situé en plein cœur d'une ville de 40 000 habitants, manifestent leur besoin de sortir de l'institution et d'avoir des contacts avec d'autres personnes. Ainsi, la proximité avec les autres habitants ne suffit pas à créer des relations, ou du moins, pas de manière satisfaisante. Les sorties que nous réalisons ont également tendance à se répéter et certains se plaignent de faire toujours les mêmes choses. Ce qui manque véritablement, ce sont des motifs à ces rencontres et à ces sorties : « Aller où, pour faire quoi et avec qui »? D'une manière plus générale, c'est le sens que l'on donne à nos activités qui est interrogé. C'est précisément ce à quoi tente de répondre la notion de participation sociale. Permettre aux usagers de participer à la vie de la cité. Ce mode d'accompagnement est largement prôné dans le projet d'établissement du foyer ainsi que par l'association gestionnaire composée de parents et d'amis de personnes handicapées. Il reflète une longue évolution des représentations du handicap qui se traduit par des évolutions législatives importantes en matière de droits des personnes handicapées. L'une des plus récente, celle de février 2005, définit le handicap comme une restriction de participation sociale subie par une personne dans son environnement. De nombreuses interprétations sur ce nouveau concept en ont montré la pluralité et ne facilite pas son application concrète. Après avoir passé en revue un certain nombre d'auteurs, j'ai sélectionné les éléments théoriques qui correspondaient à ce que je souhaitais mettre en place au travers de mon expérience d'animation. Celle-ci s'est articulée autour du développement d'un atelier vidéo que j'encadre. Nous avons proposé gratuitement nos services en matière de réalisations audiovisuelles aux associations locales qui le souhaitaient. Le but étant de créer les conditions de la participation sociale et de la rendre effective.

Dans cette perspective, j'ai d'abord émis l'hypothèse que les activités devaient permettre un minimum d'interactions avec les membres de la communauté. Cette intuition, qui s'est confortée dans mes lectures, découle de la situation d'isolement dont semblent souffrir certaines personnes du foyer. J'ai cherché alors à analyser ces différentes interactions en regardant ce qu'elles produisaient en fonction de leur nature. Certaines correspondent à des rites d'interactions où le but est de s'informer mutuellement de sa position et de ses intentions. Elles constituent les échanges les plus courants de notre société lorsque tout simplement les personnes sont amenées à se croiser en un même lieu. Malgré leur banalité, les résultats de mon expérience d'animation montrent qu'elles apportent beaucoup de satisfaction aux usagers. Parce qu'elles symbolisent la vie en communauté, elles constituent le point de départ de la participation sociale. Ces interactions produisent également des rencontres qui débouchent sur des relations

durables. Dans notre activité, elles se font principalement avec les personnes qui sollicitent nos services et avec lesquelles nous entamons une relation particulière, celle du don. Celui-ci a en effet la particularité de créer des liens forts et durables basés sur la reconnaissance lorsqu'il produit une dette mutuelle positive. Dans ce cas, chacun considère avoir reçu plus que ce qu'il a donné. Cela m'a permis de mettre à jour la nature de ce que nous offrons qui se révèle être essentiellement un don sous forme de temps. Parce que c'est une ressource dont nous disposons et qu'elle manque partout ailleurs, le temps devient un atout considérable pour créer des liens durables avec les membres de la communauté. Ces relations passent aussi parfois par le réseau propre aux institutions et en développant celui du foyer de vie, on multiplie là encore les possibilités de rencontres.

Ceci étant, les interactions ne sont pas toujours positives et elles méritaient bien que l'on s'en préoccupe notamment lorsqu'il s'agit de personnes encore fortement stigmatisées par leur statut social. Ainsi, pour lutter contre cette forme de discrimination, j'ai fait la seconde hypothèse que les activités devaient permettre de valoriser les rôles sociaux des usagers pour permettre une participation sociale bénéfique. L'effort vient d'abord de l'institution et plus précisément des animateurs qui doivent repérer les capacités des usagers et les aider à les développer. Celles-ci détermineront en partie les rôles auxquels ils pourront accéder. Dans les activités de l'atelier vidéo, c'est le groupe qui crée une compétence puisque seuls, les usagers ne pourraient pas réaliser les prises de vue. Il permet aussi de valoriser l'ensemble des usagers indépendamment de leur niveau de contribution. C'est un moyen de faire participer les personnes les plus en difficultés.

Il existe aussi un autre mode de fonctionnement permettant cette valorisation et qui implique particulièrement l'animateur, celui de la co-création. Chacun apporte sa spécificité et est complémentaire de l'autre. L'animateur et son groupe font ensemble preuve de création originale dans laquelle chacun est valorisé pour son apport personnel. Au foyer de vie, on retrouve ce mode de fonctionnement dans l'atelier vidéo ainsi que dans la majorité des actions qui permettent de valoriser les rôles sociaux des usagers auprès de personnes extérieures. Les activités qui servent de supports à ces événements sont essentiellement celles du domaine culturel. Ce champ d'activités qui échappe encore en partie au secteur économique est propice à ce type d'expérience puisqu'il se fonde sur la relation entre les personnes et leur reconnaissance mutuelle. Ainsi, pratiquer des activités culturelles avec des membres de la communauté correspond à une situation de participation sociale dans la mesure où le rôle de chacun

est reconnu.

Pour continuer sur cette relation de collaboration que l'on retrouve dans le processus de co-création entre l'animateur et l'utilisateur, j'ai abordé la question de leur implication dans la construction de ces projets. Ma troisième et dernière hypothèse de travail était que pour permettre une participation sociale, les activités proposées devaient impliquer les utilisateurs dans une démarche participative adaptée aux capacités de chacun. C'est à dire que chacun puisse prendre des décisions et faire des choix sur les projets qui le concernent. À l'aide d'un outil de mesure de la participation, j'ai examiné plusieurs projets réalisés au foyer de vie. Cela m'a permis de montrer le rôle primordial de l'animateur qui, en acceptant de ne plus être le seul à diriger et à maîtriser son activité, permet aux utilisateurs de s'émanciper et d'acquérir de nouvelles compétences. En effet, c'est dans l'expérimentation que les utilisateurs vont apprendre à faire des choix, à décider des choses qui les concernent. Cela demande aussi une certaine adaptation de la part de l'animateur qui agit principalement dans la négociation et la collaboration. Il doit également trouver des solutions pour proposer une participation adaptée aux capacités de chacun.

Ainsi, je peux répondre à ma question de départ qui était de savoir en quoi les activités proposées au foyer de vie permettaient une participation sociale des utilisateurs considérés inaptes au travail. Pour que la participation sociale soit effective, les activités doivent d'abord permettre des interactions avec les membres de la communauté. Pour que cette participation soit bénéfique, les activités doivent valoriser les rôles sociaux des utilisateurs qui souffrent encore de stigmatisation. Enfin, pour être considérée comme une démarche participative, cette procédure doit permettre aux utilisateurs de prendre des décisions et de faire des choix sur les projets qui les concernent.

Ceci étant, je ne me suis intéressé à la question de la participation sociale qu'au travers des activités que j'encadre en tant qu'animateur dans les fonctions qui me sont imparties. Je n'ai volontairement pas employé dans ce mémoire le terme de citoyenneté qui englobe à mon sens des choses bien plus profondes que le fait de pouvoir participer à des activités culturelles. En exemple, je citerai un passage du livret d'accueil qui est remis à chaque personne qui rentre au foyer de vie et qui stipule : « Il est rappelé qu'une contraception est obligatoire pour tous les bénéficiaires » (Livret d'accueil du foyer de vie l'Envol, page 21, article 17 concernant la santé).

Ainsi, en privant les personnes d'avoir des enfants, sans même leur expliquer pourquoi, sans leur dire qui a pris cette décision, en leur imposant tout simplement, ne sommes nous pas là à l'opposé de ce que pourrait être la participation sociale dans sa dimension

la plus symbolique? Car fondamentalement, participer à la vie de la cité, n'est ce pas tout simplement d'abord contribuer à son renouvellement? Je terminerai par un extrait d'une des chansons que les usagers du groupe « Band'Artists » ont écrit et qui s'intitule « J'ai rêvé ». Le deuxième couplet commence par : « J'ai rêvé d'avoir un bébé, de pouvoir m'en occuper, sur les genoux de son papa, des bisous on lui fera, sur les genoux de son papa, des bisous on lui fera ... ».

BIBLIOGRAPHIE

- G. Baril, G. Tremblay, C. Tellier,
Déficience intellectuelle et participation sociale. Recherche sur le renforcement du réseau social des personnes par le développement social local dans la région de Lanaudière, Centre de réadaptation La Myriade, 2006, 114 p.
- G. Le Boterf ,
De la compétence, essai sur un attracteur étrange, Organisation, 1994, 176 p.
- A. Caillé,
La quête de reconnaissance, éd. La Découverte, 2007, 304 p.
- P-Y. Cusset,
Le lien social, Armand Colin, 2007, 125 p.
- E. Durkheim,
De la division du travail social, PUF, 8e édition, 1967, 416 p.
- J. Duchêne et Al.
Éthique et handicap mental, Presses Universitaires de Namur, 1997, 261 p.
- C. Dériissé,
Les conditions de participation sociale des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle légère hébergées dans des ressources non institutionnelles, Mémoire de maîtrise, UQAM, 2005, 138 p.
- C. Duteille,
Anthropologie phénoménologique des rencontres destinales, thèse en sociologie, Université, Montpellier - Paul Valérie, juin 2003, 497 p.
- P. Fougeyrollas et Al. ,
Classification québécoise : Processus de production du handicap (PPH), Réseau international sur le processus de production du handicap, 1988.
- J.Gérard, G. Hubert et A. Depratere,

Accès aux services généraux : vers une plus grande participation sociale, Déficience intellectuelle : savoirs et perspectives, Tome 1: Représentations, diversité, partenariat et qualité. Presses Inter universitaires, 2006.

J.C. Gillet,

L'animation dans tous ses états (ou presque), L'Harmattan, 2005, 270 p.

J. T. Godbout,

Le don, la dette et l'indentité, éd. du Boréal, 2000, 190 p.

E. Goffman,

Les Rites d'interaction, éd. Minuit, « Le sens commun », 1974, p. 225 p.

C. Paré et *al.* ,

Participation sociale dans les habitudes de vie et identification des obstacles et des facilitateurs dans l'environnement de personnes présentant des limitations associées à un déficit intellectuel, Revue francophone de la déficience intellectuelle, Vol 11, n°1

J. Priou,

Les nouveaux enjeux des politiques d'action sociale et médico-sociale. Projet de vie et participation sociale, éd. Dunod, 326 p.

J. Proulx,

QUALITÉ DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE : DEUX CONCEPTS CLÉS DANS LE DOMAINE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE. Une recension des écrits, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, 2008, 33p.

R. Putnam,

Bowling Alone, The collapse and revival of américain community, Simon and Schuster, 2000, 540 p.

Paul Ricoeur,

Parcours de la reconnaissance, éd. Stock, collections "Les Essais", 2004

G.Simmel,

Études sur les formes de la socialisation, Paris, PUF, 1999 [1908], p. 56.

G. Tremblay et C. Tellier,

L'échelle « Évaluation du niveau de participation sociale ». Manuel de l'utilisateur, CRDI La Myriade, Service conseil à l'évaluation, aux communications et à la recherche, novembre 2006, 51 p.

M. Tremblay et Y. Lachapelle,

Participation sociale et démocratique des usagers à la planification et à l'organisation des services, Déficience intellectuelle : savoirs et perspectives, Tome 1: Représentations, diversité, partenariat et qualité. Presses Inter universitaires, 2006.

A.R. Urrego,
Le Phénomène de la rencontre et la psychopathologie, éd. PUF, 1991, 124 p.

W. Wolfensberger,
La valorisation des rôles sociaux ; Édition des Deux Continents, Genève, 1991,
107 p.

Reuves :

P. Bernard,
La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept, dans Lien social et
Politiques- RIAC, n° 41, pp. 47-59.

J-R. Loubat,
Pour la participation sociale des personnes handicapées, Lien social n°675,
2003.

S. Rocque et Al.,
Participation sociale et personnes qui présentent des incapacités intellectuelles,
Revue francophone de la déficience intellectuelle, Actes du Colloque Recherche défi
2002, numéro spécial.

Sylvie Solère-Queval,
Parler juste pour agir mieux, Les cahiers de l'Actif, n° 320-323, Janvier-Avril
2003.

Sites internet :

Banque de ressources interactives en sciences économiques et sociales,
«<http://www.brises.org>».

Direction de la santé publique de la Capitale nationale du Québec et *al.* La participation
sociale : Défi des sociétés vieillissantes,
«<http://www.ivpsa.ulaval.ca>».

Francas du Var, Promouvoir les droits de participation des enfants et des jeunes inscrits
dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant?
« <http://francas37.joueb.com> »

M. Mercier, Approche éthique de la créativité des personnes déficientes mentales, :
« <http://www.fundp.ac.be/medecine/psycho/bib/txtcreahm.htm> »

ANNEXES

